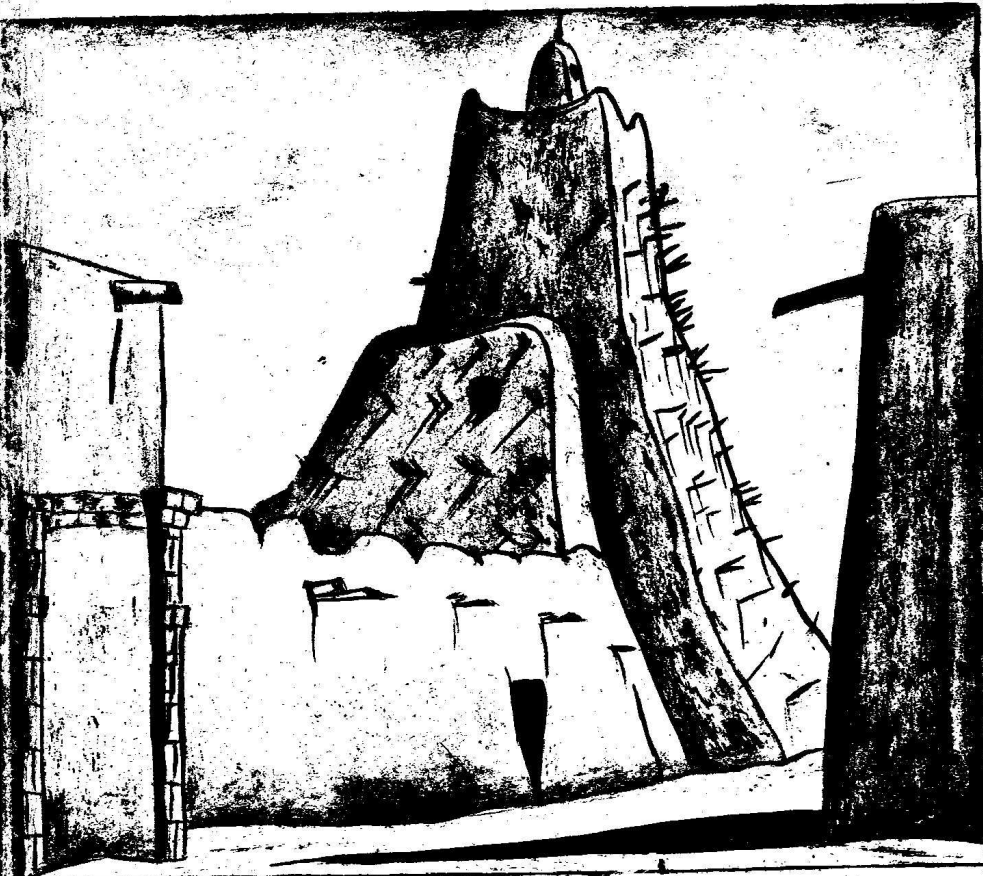


Centre de Documentation  
de Recherches "Ahmed Baba"  
(EDRAB) TOMBOUCTOU Revue Semestrielle

# SANKORE

Directeur de publication: Dr Mahmoud A. Zouber



Année I - JAN. 1985 Tirage: 500 Exemplaires N° 1.

CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE

RECHERCHE AHMED BABA

( C.E.D.R.A.B. )

- TOMBOUCTOU -

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

# "SANKORE"

Revue Semestrielle Tirage 500 Exemplaires

Directeur de Publication. Docteur Mahmoud Abdou ZOUBER

Prix de l'exemplaire : 500 Francs C F A

Année JANV 1995

N° 1

COMITE CONSULTATIF

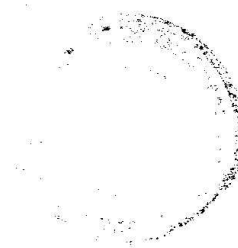
---

HUNEWICH JOHN O.	INDIANA UNIVERSITY U S A
ROBINSON DAVID	MICHIGAN STATE UNIVERSITY U S A
TRIAUD JEAN LOUIS	UNIVERSITY PARIS VII
LANGE DIERKE	UNIVERSITE DE NIAMEY
ADAM BA KONARE	E.N.S.U.P. BAMAKO
DIARRA BINTOU SANANKOA	E.N.S.U.P. BAMAKO
RAIMBAULT MICHEL	E.N.S.U.P. BAMAKO
CISSE BOCAR	INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES BKO.

COMITE DE REDACTION

---

ZOUBER Mahmoud A.	Directeur C.E.D.R.A.B.
OULD Ely Sidi Amar	Chercheur
Ould Youbba Sidi Mohamed	Chercheur
Ould Elhadj Salem	Chercheur
HAIDARA Ismaïl Diadié	Chercheur
CISSE Oumar	Chercheur
MAIGA Oumar Hamida	P.E.G. L.F.A.T.
ABDOULAYE Yéhia	M.S.C. Inspection E.F. TBTU



S O M M A I R E

S O M M A I R E

* Avertissement aux Lecteurs.....	1
* Le Centre Ahmed Baba.....	2
* Les Sites Préhistoriques dans la région au N.W. d'Araouane par Michel Raimbault.....	4
* Présentation de "Kitab al-Tara'if Wa - l - Tala'id" par Mahmoud ZOUBER.....	13
* Ahmed Al-Bakkaye, une grande figure de l'Histoire de la région de Tombouctou à l'orée de la Conquête Coloniale par Sidi Amar Ould Ely.....	24
* L'Azalaf activité essentielle des Berabich par Sidi Mohamed Ould Youbba.....	39

## A V E R T I S S E M E N T   A U X   L E C T E U R S

Le Centre Ahmed Baba de Tombouctou est heureux de reprendre à son compte la publication de la Revue "SANKORE" interrompue depuis l'année 1978 par suite de la Cession de son nom audit Centre par l'Institut des Sciences Humaines. Tout en gardant son ancien nom "SANKORE" changera cependant de contenu. De revue périodique de vulgarisation scientifique, elle deviendra une revue périodique scientifique tout court, assurant une large diffusion aux travaux de recherches effectuées par les Chercheurs du Centre Ahmed Baba. Ses colonnes sont ouvertes à tous les Chercheurs, maliens ou étrangers s'intéressant à l'histoire et à la Culture Ouest Africaines et Islamiques.

A une revue bilingue (Arabe-Français) aujourd'hui complètement au-dessus de nos possibilités alors qu'elle aurait été l'ideal, nous avons préféré à court terme une revue ouverte aux travaux de recherche dans toutes les langues notamment en Arabe.

Nous nous proposons aussi de publier dans l'avenir des numéros spéciaux consacrés à des travaux scientifiques d'intérêt national, régional ou international.

LA REDACTION

LE CENTRE AHMED BABA (C.E.D.R.A.B.)

Nous saisissons l'occasion ainsi offerte pour présenter brièvement aux lecteurs le Centre Ahmed Baba.

Conformément aux recommandations du Comité international d'experts réuni à Abidjan en Août-Septembre 1966 pour mettre au point sous son égide un projet d'Histoire Générale Scientifique de l'Afrique la Conférence Générale de l'U.N.E.S.C.O. en sa 14<sup>ème</sup> session a adopté la résolution n° 3.324 relative aux Etudes des Cultures Africaines.

En application de cette résolution, l'UNESCO a organisé du 30 Novembre au 7 Décembre 1967 une réunion d'Experts à Tombouctou sur l'utilisation des Sources Ecrites de l'Histoire Africaine.

Il avait été émis le voeu, que l'infrastructure déjà existante fût renforcée, notamment en ce qui, concerne les manuscrits arabes, que fût créé un Centre Régional de Documentation et de recherches Historiques dans la vallée du Niger.

Dans l'esprit de ses promoteurs, ce Centre couvrirait le bassin du Niger au sens large du terme, c'est-à-dire, la zone Soudano-Sahélienne occidentale, s'étendant de la Mauritanie aux abords du Lac Tchad, comprenant aussi bien le Mali, le Niger et le Burkina Faso que les parties sahariennes de l'Afrique du Nord.

C'est conformément donc à ces suggestions que le Gouvernement du Mali a approuvé le 23 Janvier 1970 le Décret n°12/PG-RM portant création du Centre de Documentation et de Recherches "AHMED BABA" ( C.E.D.R.A.B. ).

Le CEDRAB a été inauguré officiellement les 8 et 9 Novembre 1973. Cependant, il n'est devenu opérationnel qu'à partir de l'année 1977.

LES ROLES ET OBJECTIFS ASSIGNES AU C.E.D.R.A.B.

1°) Organiser la prospection, la collecte y compris le microfilmage sur le terrain de documents écrits en langue arabe et en langues africaines concernant l'histoire et la Culture de l'Afrique ;

2°) Procéder au classement et à l'inventaire desdits documents ;

3°) Assurer la conservation de manuscrits selon les normes scientifiques modernes ;

4°) Mettre en valeur les données fournies par les documents collectés au moyen de publication appropriée ;

5°) Faire connaître à travers une documentation authentique la culture africaine dans son expression arabe ;

6°) Oeuvrer pour le développement de la Culture arabo-Islamique dont Tombouctou fut un des plus grands Centres ;

7°) Devenir une plaque tournante, un Institut d'échange d'information, un Centre d'accueil ouvert à tous les Chercheurs, un noeud de relations culturelles entre le Mali et le monde arabe et tous autres pays s'intéressant aux civilisations et aux cultures africaines ;

#### LES STRUCTURES DU C.E.D.R.A.B.

Les structures du C.E.D.R.A.B. se présentent actuellement comme suit :

- La Direction
- Le Département de Recherche (prospection, inventaire, exploitation)
- Le Département de Documentation (Bibliothèque et Archive, Reliure et Labo-Photo)
- Le Département d'Animation Culturelle (cours d'arabe et séminaires)

## LES SITES PRÉHISTORIQUES DANS LA RÉGION AU NW D'ARAOUANE

Michel RAIMBAULT

La région d'Araouane est bien connue pour ses sites préhistoriques, en particulier son secteur nord-ouest, appelé Outeidat. Assez tôt, on y signala sporadiquement l'existence d'amas de déchets culinaires d'âge néolithique avec vestiges de faune et présence d'une industrie osseuse liée à la pêche (H. Breuil, 1930 ; F. Roman, 1935). Ces découvertes ont été précisées par les recherches de Th. Monod (1958), F. Poussibet (R. Mauny et F. Poussibet, 1962), et surtout A. Ballay (1966).

De nouvelles interventions furent conduites dans la zone, plus précisément au sud-ouest du puits d'Hassi-el-Abiyad, par l'équipe du C.N.R.S. / Laboratoire de géologie du Quaternaire de Marseille dirigée par Mme Nicole Petit-Maire, avec notre participation, en février - mars et novembre 1981 et en novembre 1983. Elles avaient pour but de cerner le contenu et l'âge de cette culture sud-saharienne (N. Petit-Maire et J. Riser (sous la direction de ), 1983).

### 1. LES GISEMENTS

Ils sont toujours à proximité d'anciens dépôts lacustres à coquilles. Ils apparaissent à la faveur de la déflation mettant à nu, par plaques, les anciens sols d'occupation, entre de minces cordons de dunes vives. Sous forme de taches foncées légèrement bombées, les dépotoirs y sont plus facilement repérables que les stations d'habitat, moins caractérisées. Nous en avons recensé plusieurs dizaines sur moins de 1000 Km<sup>2</sup>. Leurs dimensions sont variables (50 à 1500 m<sup>2</sup>), avec une épaisseur qui dépasse rarement 50 cm.

Ce sont surtout des amoncellements de restes osseux de poissons (perciformes, siluriformes), de crocodiliens et de tortues, associés à des reliefs de mammifères aquatiques (hippopotames) et terrestres (antilopes, phacochères, rhinocéros, buffles), témoignant de l'existence d'un biotope bien différent de celui d'aujourd'hui, favorable à la pêche et à la chasse. La présence de l'hippopotame et de certaines espèces de poissons comme Lates (le "capitaine"), dont la taille pouvait atteindre plus du mètre, indique même un milieu aquatique conséquent, aux eaux courantes et profondes.



## 2. LES INDUSTRIES

Rien d'étonnant à ce que les hommes de l'Holocène aient côtoyé ces vastes extensions d'eau libre, bordées d'une steppe à graminées. Ils ont laissé sur les dépotoirs ou à proximité, dans ce qui devait correspondre à leurs aires de campement, une partie de leur outillage et mobilier quotidiens.

### L'industrie osseuse :

Les pièces les plus abondantes sont les harpons en os. On les trouve soit entiers, soit à l'état fragmentaire. Le pourcentage des premiers est parfois très élevé. Ils sont généralement de taille réduite (entre 5 à 10 cm), à un rang de barbelures et pointe aiguë. Le talon est très souvent perforé. Ils ont été aménagés dans des os de mammifères, de crocodile ou de poisson. Le dos du fût peut porter des rainures parallèles pour une meilleure prise.

Ces engins de pêche sont bien connus dans le Sahara, autour des anciens lacs. Au Mali, des modèles voisins des nôtres ont été découverts dans le Tilemsi (R. Mauny, 1955), et à Kobadi, près de Nampala (Th. Monod et R. Mauny, 1957).

Les hameçons sont plus rares et moins bien conservés. Ils ont la forme d'un anneau ouvert avec une ou deux pointes.

Nous pouvons ajouter à ces pièces de longues pointes courbes sur côte et quelques objets perforants (poinçons pris sur épine dorsale, par exemple).

### L'industrie lithique :

Elle est dans l'ensemble assez pauvre, moins élaborée que dans les gisements du Foum-el-Alba.

L'outillage taillé se limite surtout à des grattoirs courts et à des formes géométriques à retouches abruptes dont certaines entrent dans la catégorie des microlithes (moins de 2,5 cm). Nous notons aussi quelques armatures dont la pointe à tenon latéral. La part des lames et lamelles retouchées est faible pour l'ensemble des gisements étudiés. Le matériau prédominant est le quartzite.

L'industrie polie est presque exclusivement représentée par de petites haches, trapues, à section elliptique, en roche granitique. Le fil du tranchant est rectiligne, formé par la rencontre de deux biseaux plans symétriques. Le talon, épais, est arrondi. Le problème de l'usage de ces pièces, si courtes, reste entier. Apparemment, elles ne pouvaient pas être emmanchées.

Le matériel de broyage est peu abondant et toujours à l'état fragmentaire. Les formes n'apparaissent pas originales. On suppose que ce broyage occupait une place secondaire chez ces populations, sans doute très mobiles.

## 2. LES INDUSTRIES

Rien d'étonnant à ce que les hommes de l'Holocène aient côtoyé ces vastes extensions d'eau libre, bordées d'une steppe à graminées. Ils ont laissé sur les dépotoirs ou à proximité, dans ce qui devait correspondre à leurs aires de campement, une partie de leur outillage et mobilier quotidiens.

### L'industrie osseuse :

Les pièces les plus abondantes sont les harpons en os. On les trouve soit entiers, soit à l'état fragmentaire. Le pourcentage des premiers est parfois très élevé. Ils sont généralement de taille réduite (entre 5 à 10 cm), à un rang de barbelures et pointe aiguë. Le talon est très souvent perforé. Ils ont été aménagés dans des os de mammifères, de crocodile ou de poisson. Le dos du fût peut porter des rainures parallèles pour une meilleure prise.

Ces engins de pêche sont bien connus dans le Sahara, autour des anciens lacs. Au Mali, des modèles voisins des nôtres ont été découverts dans le Tilemsi (R. Mauny, 1955), et à Kobadi, près de Nampala (Th. Monod et R. Mauny, 1957).

Les hameçons sont plus rares et moins bien conservés. Ils ont la forme d'un anneau ouvert avec une ou deux pointes.

Nous pouvons ajouter à ces pièces de longues pointes courbes sur côte et quelques objets perforants (poinçons pris sur épine dorsale, par exemple).

### L'industrie lithique :

Elle est dans l'ensemble assez pauvre, moins élaborée que dans les gisements du Foun-el-Alba.

L'outillage taillé se limite surtout à des grattoirs courts et à des formes géométriques à retouches abruptes dont certaines entrent dans la catégorie des microlithes (moins de 2,5 cm). Nous notons aussi quelques armatures dont la pointe à tenon latéral. La part des lames et lamelles retouchées est faible pour l'ensemble des gisements étudiés. Le matériau prédominant est le quartzite.

L'industrie polie est presque exclusivement représentée par de petites haches, trapues, à section elliptique, en roche granitique. Le fil du tranchant est rectiligne, formé par la rencontre de deux biseaux plans symétriques. Le talon, épais, est arrondi. Le problème de l'usage de ces pièces, si courtes, reste entier. Apparemment, elles ne pouvaient pas être emmanchées.

Le matériel de broyage est peu abondant et toujours à l'état fragmentaire. Les formes n'apparaissent pas originales. On suppose que ce broyage occupait une place secondaire chez ces populations, sans doute très mobiles.

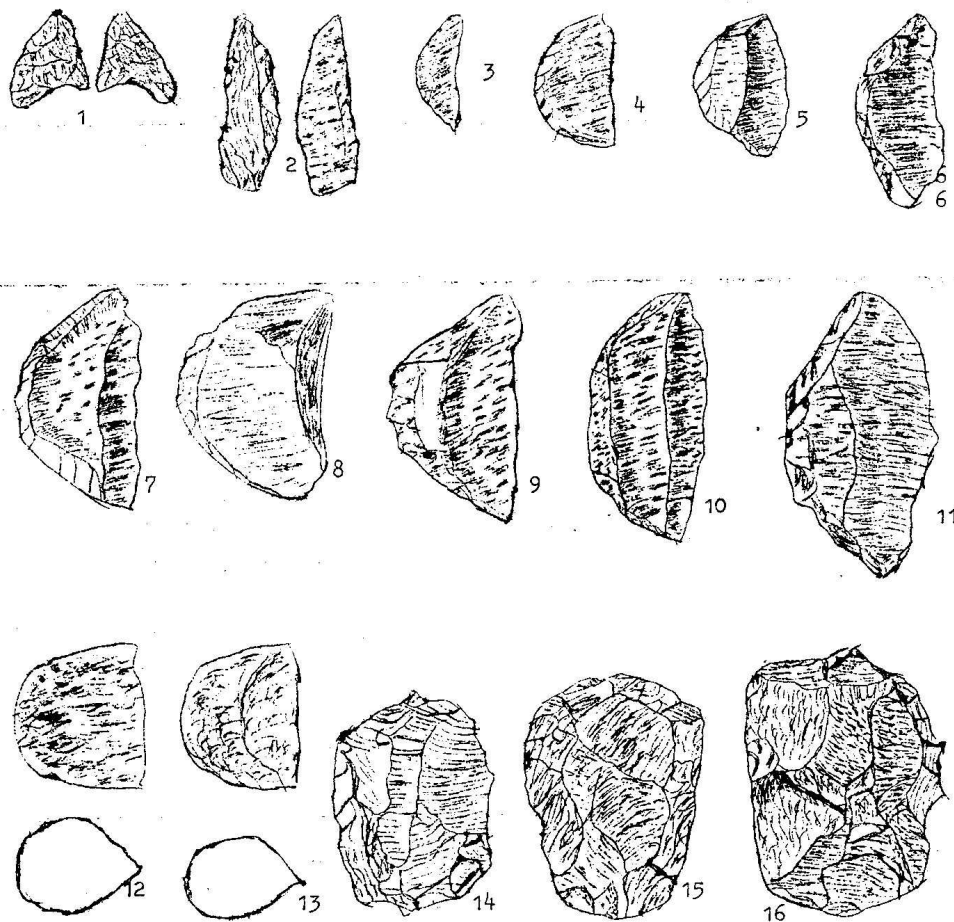


Fig. 2 - Industrie lithique de la région de Hassieel-Abiod :

1. Armature à tenon latéral - 2. Mèche de foret
3. 4. 5. Microlithes géométriques - 6. 7. 8. 9.
10. 11. Segments à dos abattu - 12 et 13. Petites haches polies - 14 et 15. Grattoirs sur éclat -
16. Grattoir denticulé . (tiré de N. PETIT-MAIRE et J. RISER, 1983).

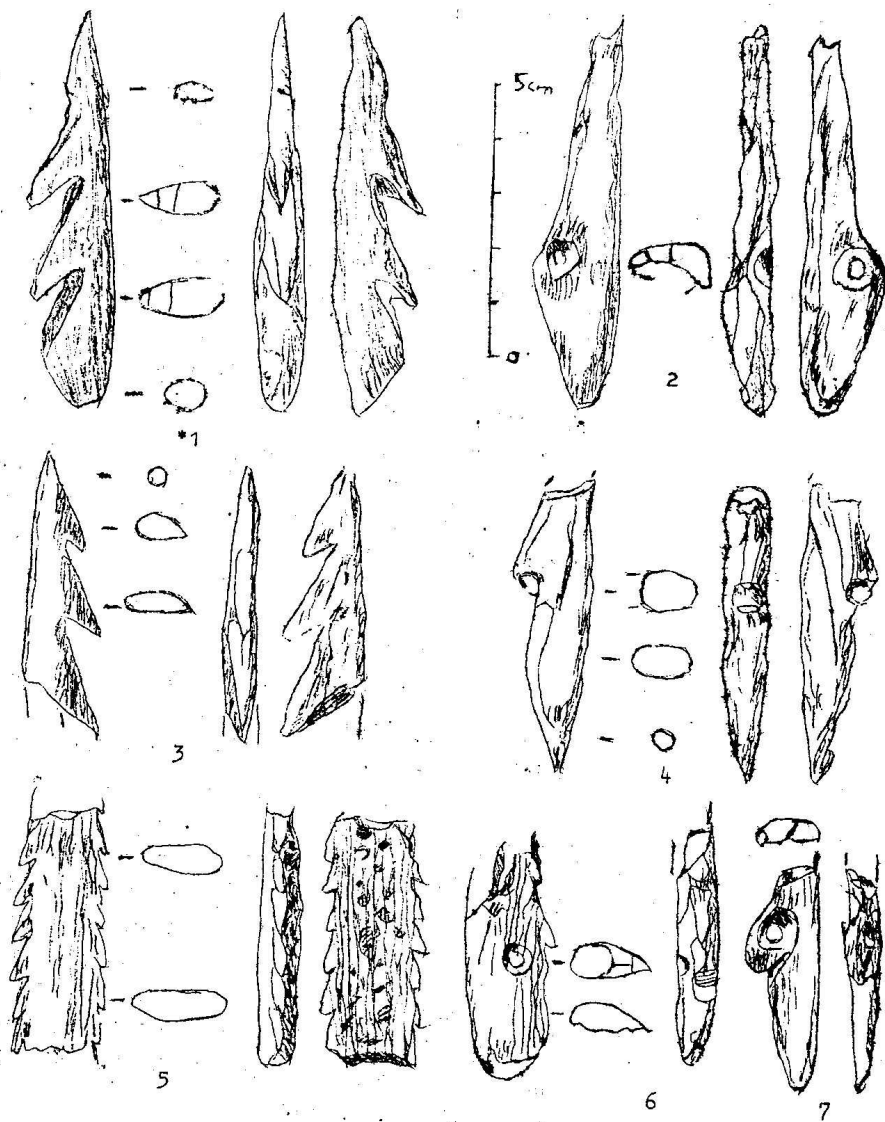


Fig. 3 - Harpons du site AR 7, région de Hassi-el-Abiyad.  
 (tiré de N. PETIT-MAIRE et J. RLSER, 1983).

Mentionnons aussi des anneaux de pierre, de section subtriangulaire convexe, et quelques pendeloques "en forme d'hameçon droit".

#### La céramique :

Les gisements de la région de Hassi-el-Abiyad ont fourni de la céramique, à l'état de tessons aux surfaces éolisées.

Le dégraissant est composé de sable fin et d'éléments végétaux abondants.

On peut se faire une idée sur la forme des récipients. Ils sont hémisphériques, sans col et à bord aminci. Leurs parois sont relativement épaisses, avec une valeur supérieure à 10 mm.

Cette vieille production présente une homogénéité certaine au niveau du décor; toujours très simple, à base d'impressions punctiformes au peigne droit. L'impression pivotante est aussi utilisée.

### 3. LES HOMMES

Plusieurs sites ont livré des squelettes humains, dont les crânes se fleuraient in situ au milieu des restes animaux. Ils étaient donc enterrés à faible profondeur, sans la moindre structure protectrice, généralement dans la position de décubitus latéral contracté. Les ossements sont bien conservés et leur minéralisation déjà avancée. On a retrouvé aussi des os épars à la surface et aux alentours des dépôts, dont certains intentionnellement sectionnés, d'autres avec des marques de râclage ou encore des incisions.

Les restes humains adultes frappent par leur robustesse. Sur plusieurs sujets, nous enregistrons une forte épaisseur de la voûte crânienne (jusqu'à 15 mm un pariétal) et une taille énorme des os longs (humérus, fémurs).

Cet épaissement anormal de la voûte crânienne pourrait être lié à une affection causée par la malaria (N. Petit-Maire) et J. Riser (sous la direction de), 1983, p.416).

D'autres cas de pathologie osseuse (fractures, lésions traumatiques, rhumatismes) ont été observés sur des pièces fragmentaires ou isolées. Sur les dents examinées; aucune trace de carie n'a été retrouvée. Par contre, elles sont très usées, probablement en rapport avec une "alimentation abrasive".

#### 4. LA CHRONOLOGIE

On n'a pas pu effectuer une datation directe sur les restes de ces cromagnoïdes, en raison de leur trop forte minéralisation. Cependant, leur contexte a fourni deux dates qui concordent pour les rattacher à la phase lacustre de l'Fâtocène ancien.

6970  $\pm$  130 B.P. (G.Delibrias, Gif-sur-Yvette), sur un rachis de gros Lates, directement associé à des os humains ;

8450  $\pm$  60 B.P. (G.Hillaire-Marcel, Montréal), sur des coquilles de Melania tuberculata récoltées dans les sédiments lacustres à proximité de deux gisements.

De nouvelles datations sont en cours.

Cette phase humide est maintenant bien connue pour le Sahara malien, surtout pour les secteurs plus septentrionaux de l'Erg Ine-Sakane et du Fom-el-Alba. Elle est attestée par de nombreux prélèvements et coupes dans les paléolacs et des dizaines de datations  $^{14}C$ . Nous avons alors une remontée de la zone de Convergence Intertropicale (Z.C.I.T.) jusqu'au Tropique du Cancer, apportant des pluies régulières. Les étendues lacustres étaient permanentes, avec une sédimentation plus ou moins poussée. Elles pouvaient occuper de très vastes dépressions comme se concentrer dans les creux interdunaires des ergs du Pléistocène.

Cette période importante, datée de 9500 à 4000 B.P. environ, a été entrecoupée vers 6500 - 5500 B.P. par un bref épisode aride, traduit par les dépôts éoliens.

Les sites à déchets culinaires de la région au nord-ouest d'Araouane appartiennent au Néolithique ancien, soit le VI<sup>e</sup> millénaire avant notre ère. Ils sont les témoins de la dernière grande période humide connue par le Sahara, à un moment où il était couvert d'un vaste réseau de lacs et marécages, avec la présence des flores et faunes sahéliennes. Les dépressions de Hassi-el-Abiyad, à plus de 19° N, étaient alors certainement en communication avec le fleuve Niger.

Ces gisements sont étroitement liés aux activités de pêche et éventuellement de chasse et cueillette. L'outillage, bien que sommaire dans sa parcellation mais identique sur l'ensemble des stations, apparaît très approprié aux

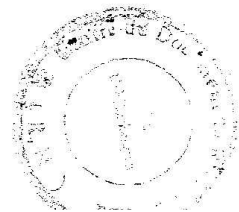
besoins : têtes de harpons à barbelures pour la prise ; segments et micro-lithes, sans doute pour la préparation et l'entretien de l'outillage en os, l'écaillage, le découpage de précision des peaux, et l'évidage. Cependant, nous ne comprenons pas pourquoi de si nombreuses pièces entières furent abandonnées sur les dépôts. L'examen à un fort grossissement des pointes et micro-traces d'utilisation permettrait sans doute de répondre à la question. La capture des crocodiles et hippopotames posait d'autres problèmes, mal perçus dans l'outillage. Ce Néolithique, où la pierre polie est chichement employée, est encore caractérisé par une céramique correctement cuite, souvent décorée, parmi les plus vieilles du Mali.

Leur population, aux traits physiques originaux correspond aux derniers occupants de la zone. Il semble que ce soit la même que nous retrouvons sur les sites de surface de la région de Guir, à l'est d'Araouane. Après plusieurs générations d'aisance relative dans ce contexte péri-lacustre, les groupes devront finalement fuir sous la contrainte d'un biotope de plus en plus insupportable, avec la mise en place de la désertification, peut-être dès la fin du Ve millénaire, au cours de cette première phase aride qui s'intercale dans l'humide holocène. En tout cas, nous ne trouvons guère de vestiges plus récents dans la zone. Il serait intéressant de pouvoir suivre leur migration, sans doute vers le sud-ouest ou le sud à la recherche de nouvelles étendues d'eau. Le riche gisement de Kobadi, près de Nampala, qui offre certaines similitudes avec ceux de Hassi-el-Abiyad, est peut-être un des jalons de ce lent mais inéluctable reflux. Il n'est pas impossible que certaines populations riveraines actuelles du fleuve Niger tirent leur origine de ces hommes du Sahara malien holoène.

De toutes façon, il serait souhaitable pour comprendre ces sites spécialisés, tant sur le plan de l'organisation du campement que sur celui de la technologie, d'entreprendre des études comparatives avec les pêcheurs Bozo, qui continuent à nomadiser chaque année le long du fleuve.

## B I B L I O G R A P H I E

- 1) BREUIL H. (1930). "L'Afrique préhistorique", Cahiers d'Arts, 5e année n° 9, pp 449 - 500.
- 2) ROMAN F. (1935). Sur une Faunule de Vertébrés et sur des pièces néolithiques du Sahara occidental", Lyon, Bulletin de l'Association régionale de Paléontologie et de Préhistoire, 5, 13 p.
- 3) MAURY R. (1955).-"Les gisements néolithiques de Karkarichinkat (Tilemsi, Soudan Français". Actes 2e Congrès panafricain de Préhistoire, Alger 1952 RP pp 617-629.
- 4) MONOD Th. , MAUNY R. (1957).-"Découverte de nouveaux instruments en os dans l'Ouest africain", Actes 3e Congrès panafricain de Préhistoire, Livingston 1955, pp 242-247.
- 5) MAUNY R. POUSSIBET F. (1962).-"Nouveaux sites à harpons et faune subfossile de l'Azawad (Sahara malien)", Notes africaines, n°93, pp 1-5.
- 6) MONOD Th. (1958) -Majâbât - Al - Koubra, Dakar, Mémoire I.F.A.N. n° 52, 407 p.
- 7) CAMPS G. (1974). - Les civilisations préhistoriques de l'Afrique du Nord et du Sahara, Paris : Doin, 366 p.
- 8) PETIT-MAIRE N., CELLES J.C., COMMELIN D.; RAIMBAULT M. (1983).-"The Sahara in northern Mali : man and his environments between 10000 and 3500 years B.P. (Preliminary results) African Archaeol. Review, 1, pp 105-125.
- 9) PETIT-MAIRE N. et RISER J. (sous la direction de) (1983).-Sahara ou Sahel ? Quaternaire récent du Bassin de Taoudeni (Mali). Marseille, Imprimerie Lamy, 473 p.



KITAB AL - TARA'IF WA - L - TALIA 'ID FI KARAMAT

AL - SHAYKHAYN AL-WALIDA WA - L - WALID

(LE LIVRE DES BIENS ACQUIS ET HERITES SUR  
LES VERTUS DES SHAYKHS, MON PERE ET MA MERE )

PAR

LE SHAYKH SIDI MOHAMMED BEN SHAYKH SIDI AL-MOKHTAR

Le manuscrit que nous présentons aujourd'hui est certainement l'une des oeuvres les plus représentatives de la littérature saharienne dont les Kounta Ahel- al-Shaykh furent pendant longtemps les porte drapeau. Il existe de ce manuscrit plusieurs copies inédites, disséminées à travers presque tous les pays du Sahel et dans le Sahara comme le montre son titre, il porte sur la vie du Shaykh Sidi al-Mokhtar et de la Shyakha Lalla parents de l'auteur.

C'est un ouvrage très épais et d'une grande importance pour la connaissance des événements survenus dans l'Azawâd et la Boucle du Niger pendant les XVIIe - XIX siècles. Il contient, en effet, un grand nombre de renseignements de première main sur les Kounta, sur leurs relations avec les Touareg, les Berabich, les Armas-les Peul et les tribus arabes du Nord. L'ouvrage comprend également de longs développements sur de sujets aussi variés que la religion, le droit et le mysticisme.

Pour mieux saisir le contenu de l'ouvrage, il n'est pas inutile de présenter schématiquement son plan tel qu'il est annoncé par l'auteur lui-même : Préambule (mugaddima), sept parties (abwâb) et un appendice. (Khâtima).

- (1) Shaykh Sidi Mohammed (1765 - 1828) est le cinquième fils du Shaykh Sidi Al-Mokhtar al-Kabir. Sa piété, sa science et son énergie lui valurent d'être choisi pour succéder à son père mort en 1811.
- (2) Le manuscrit qui fait l'objet du présent article est la copie détenue par la famille Kounta de Tombouctou. Bien que plus récente nous l'avons préférée à celle-conservée au Centre Ahmed Baba sous le n°14 qui est ancienne mais pleine d'incorrections.

-PREAMBULE (Folio 56 -v59 a) (3) : Longue dissertation sur la vertu (Karâma), le miracle (mu<sup>c</sup>-jiza), la différence entre ces deux notions, la définition de la sainteté (walâya), et le rôle du saint (wali) ;

- PARTIE I (Folio 59 b - 115 a) : traite de la naissance des Shaykhs de leur origine, de leur vie, des études du Shaykh et de sa persévérance dans la recherche du savoir, de son initiation mystique et de ses maîtres ;

-PARTIE II (Folio 115 a - 195 a):porte sur l'ascétisme et la continence du Shaykh, sur sa noblesse de caractère, sa générosité et sur son extrême indulgence ;

-PARTIE III (Folios 195 a - 285 b) : se rapporte à la science et à l'enseignement du Shaykh ;

-PARTIE IV (Folios 285 b - 407 b) : décrit les relations du Shaykh avec les Chefs, les notables et le commun des mortels ainsi que son comportement avec les étudiants, les voisins et les proches parents ;

-PARTIE V (Folios 407 b - 480 b) : énumère les vertus et les miracles du Shaykh ;

-PARTIE VI (manque dans le manuscrit) : évoque la notoriété du Shaykh et sa grande renommée dans toutes les contrées ainsi que son attachement fidèle à la Sounna et son aversion profonde contre les innova-  
tions condamnables (al-bida<sup>c</sup> al-muhdatha) ;

PARTIE VII (manque aussi dans le manuscrit) : reproduit les recom-  
mandations et les correspondances du Shaykh avec les grands de son temps ;

- APPENDICE (manque également dans le manuscrit) : consacré spé-  
cialement à la Shaykha : ses vertus et miracles sa dévotion, sa noblesse  
de caractère, sa pureté, son humilité et son extrême sensibilité.

(3) Le début de l'ouvrage est consacré à la doxologie  
(Folios 1 a - 56 )

Notre manuscrit, on le voit, présente des lacunes regrettables, puisqu'il s'achève avec la partie V ; il y manque donc la partie VI et la partie VII ainsi que l'appendice. ON ne peut que supposer avec PAUL MARTY que l'auteur, mort prématurément, n'aft pas eu le temps de terminer son oeuvre.

En tout cas, dans tous les manuscrits que nous avons ou à examiner nous trouvons à la fin de la partie V la mention suivante : "Ceci est la fin de ce qu'a réuni le Shaykh Sidi Mohammed".

Un Chercheur du Centre Ahmed Baba, Sidi Mohamed Ould Youbba affirme avoir vu dans la Bibliothèque de l'Institut Mauritanien de Recherches Scientifiques une copie manuscrite du Kitâb al-Tarâ'if qui, selon les dires du Bibliothécaire, serait complète.

Essayons maintenant d'analyser succinctement les cinq parties existantes du Kitâb al-Tarâ'if.

Dans la première partie de l'ouvrage (Folios 59 a - 115 a), l'auteur s'étend longuement sur la vie de ses parents "ces deux étoiles jumelles, ces anses d'un même vase d'élection". Parlant des études de son père, il retrace les étapes de celles-ci. D'abord, un séjour dans le campement de Kel-Es-Souck Kel-Inellebouch, puis un autre chez Kel-El-Herma lui permirent d'étudier la grammaire arabe, la rhétorique, la logique et les principaux ouvrages du fiqh malikite. Ensuite il séjourna quelque temps à Tombouctou où il ne semble pas avoir eu un bon accueil. Main montrant, de très bonne heure, une âme ardente et mystique, il ne tarda pas à aller chercher un maître initiateur qu'il trouvera plus tard en la personne du Shaykh Sidi Ali Ben Al-Najfb (4)

---

(4) Shaykh Ali Ben Al-Najfb, mort en 1170/1757 et enterré au Nord-Est de Tombouctou, est l'ancêtre des Ahel Sidi Ali, fraction maraboutique de l'Arrondissement de Tin Ag El-Hadj.

Avec ce maître, nous dit Sidi Mohammed, mon père se livra aux exercices de la discipline . contrainte de la solitude, de la fa'm, des veillées prolongées, pratiques surrogatoires, récitation des dhikrs rituels transmis ; et il s'en acquittait avec un zèle qui lui valait la préférence du Maître. Shaykh Sidi Al-Mokhtar, dit encore l'auteur, enseignait que la discipline des Soufis a un côté extérieur et un côté intérieur ; le côté extérieur concerne les règles et la conduite à tenir et les qualités de caractère à cultiver dans les rapports avec les êtres créés, tandis que le côté intérieur intéresse les changements d'état et les degrés parcourus dans les rapports avec l'essence du Créateur. Or l'extérieur et l'intérieur se prouvent et se corroborent l'un par l'autre. Le terme d'ahwâl répond aux changements d'état et celui de maqâmât aux degrés, ce sont les étapes ascensionnelles du Soufi' dans la béatitude extatique.

A la fin de la première partie, l'auteur du Kitâb al-Tarâ'if donne la liste des maîtres de son père dans la voie Qadiriyya ; une longue liste où figurent les noms des plus célèbres savants Soufis tels que Hassan al-Basrî, Abd al-Qâdir al-Jîlî, al-Ghazâlî, Ibn al-<sup>c</sup>Arabî, al-Suhrawardî, <sup>c</sup>Abd al-Rahman al-Suyûfî et al-Magjîlî, ect.

Dans la partie II (Folios 115 a - 195 a), Sidi Mohammed consacre de longs développements à l'ascétisme de son père, à sa noblesse de caractère et à sa générosité.

"Le Shaykh, écrit-il, n'accordait aucune attention à la qualité des vêtements non plus qu'à celle des mets. Ses vêtements étaient toujours simples, et il ne possédait que ceux qu'il portait sur lui. Il n'eut jamais de meubles ou d'habitations de luxe et il ne tint jamais de richesses en réserve : il ne porta jamais une somme d'argent sur lui, n'eut jamais un ustensile réservé à son usage... Il se servait de la première monture venue, soit un cheval sellé à la manière des gens les plus modestes, soit un chameau ou une chamelle quelconque sans apparence ; il se déplaçait souvent à pieds, même nus."

La noblesse de caractère du Shaykh s'affirmait dans sa conduite avec ses hôtes, ses parents, ses voisins, ses esclaves et ses bergers.

"Il était, note Sidi Mohammed, bon et généreux avec ses parents et voisins, il dépensait son bien pour eux, sans souhaiter un remboursement et sans escompter même les marques de leur reconnaissance" (5).

Le passage suivant des Tarâ'if nous montre son exemplaire comportement avec ses voisins: "Quand un Chef de famille venait camper dans le voisinage du Shaykh, à proximité d'un de ses puits, celui-ci, craignant qu'il fût empêché de puiser de l'eau par l'afflux des travailleurs de son campement, lui ménageait, au moyen d'une ou deux fourches transversales, un secteur du puits qui restait affecté à son usage".

Sa bienveillance envers ses esclaves est également attestée par ce passage: "Ses esclaves étaient vêtus par lui comme les hommes libres et pourvus de tout le reste comme les membres de sa propre famille. Il leur confiait des chameaux, leur laissait la licence de les utiliser à leur profit et de jouir librement du pécule qu'ils en retiraient. Il veillait à ce que certains d'entre eux fussent assidus à leur devoirs religieux; quand le mois de Shawwâl (le mois qui suit celui de Ramadan) commençait, il les réunissait et les interrogeait sur ce qui leur avait été enseigné. Aux oublieux il rappelait les principes les plus urgents, aux autres il remettait le cadeau de rupture de jeûne; aux réfractaires il ne donnait rien".

Au sujet des esclaves nous dit Sidi Mohammed, son père rapportait cette parole du Prophète: "Habillez vos esclaves des mêmes vêtements que vos parents nourrissez-les des mêmes aliments, ne leur imposez rien qui dépasse leurs forces; gardez ceux que vous aimez, vendez ceux qui vous sont antipathiques, mais ne maltraitez jamais ces créatures de Dieu. Il vous a fait leurs maîtres. Il aurait pu vous faire leurs esclaves".

Aussi le Shaykh portait-il une attention soutenue pour les bergers. "Il vêtit ses bergers, dit notre auteur, de sarâwîl (culottes ou pantalons), de Qashâshîl (boubous) et de Kissâ (voile en laine). Il les remplaçait quand ils étaient usés, sans compte et sans que rien à cet

---

(5) Selon l'auteur, la Shaykh l'imitait sur ce point "prenant en pitié les plus faibles, leurs familles et leurs serviteurs, soignant leurs malades avec des remèdes qu'on ne trouvait qu'entre ses mains, s'ingéniant toujours à améliorer leur sort.

égard fût stipulé au contrat de louage, contrairement à ce que font les autres. Lorsque le berger arrivait au terme de son engagement, il choisissait dans le troupeau et s'attribuait un chamelon d'un an, sans que le Shaykh lui tint compte des manquants qui lui auraient été légalement imputables".

Pour mieux illustrer la sollicitude de son père à l'égard des bergers, Sidi Mohammed reproduit une lettre du Shaykh adressée à la Jama<sup>C</sup>a des Kounta : "Après les formules d'usage...J'ai appris que quelques-uns d'entre vous cherchent à introduire dans le règlement de compte avec les bergers des pratiques nouvelles ignorées de vos ancêtres. Les Kounta ont toujours eu comme principe en la matière de se montrer généreux et larges, et jamais ce principe n'a subi d'atteinte. Or ce que vous voulez faire est contraire à notre tradition, car Sidi Mohammed Al-Tamanary, l'a dit : les habitudes sociales des Kounta sont établies sur la générosité".

Le Shaykh énumère ensuite, selon les opinions des juristes les plus autorisées sur la question, ce que devraient être les droits et les devoirs d'un berger.

Enfin les actes de générosité du Shaykh et de la Shaykha sont maintes fois relevés par l'auteur. "Il distribuait tout ce qu'il avait et ne s'inquiétait jamais d'un objet perdu". Quant à la Shaykha, "elle dissipa à six reprises son bien personnel en bonnes oeuvres".

Vient ensuite la troisième partie (Folios 195 a - 285 b) où sont traités la science et l'enseignement du Shaykh.

Parlant tout d'abord de la science de son père, l'auteur affirme qu'"il avait un savoir étendu, particulièrement versé dans les sciences allégoriques ; il expliquait le Coran et les Hadîths par coeur d'un bout à l'autre, sans le recours d'aucun commentateur. Il ne résolvait aucune question sans y prendre un appui très sûr et y puiser les arguments très judicieux, cela ressort de ses écrits, lettres et recommandations etc." "Il fut dans le cours du douzième siècle (dix huitième de l'ère chrétienne) un de ces régérateurs de l'Islam dont il parle dans la préface de son livre : "Hidâyat al-tullâb".

Le Shaykh Sidi al-Mokhtar se proposait donc un édifice social fondé sur le Coran et la Sounna. Il déclarait cependant, note Sidi Mohammed, "licite la science du raisonnement déductif ou syllogisme quand il se proposait de rétablir une vérité ou infirmer une erreur, mais il la condamnait quand il voulait faire triompher une opinion religieuse".

Le Shaykh, poursuit l'auteur, "condamnait également la science des figures magique, des incantations, des augures tirés des astres ou des figures tracées dans le sable. Mais il déclarait parfaitement licites les opérations chimiques, l'usage de l'astrolabe, la recherche des richesses enfouies, les instruments à mesurer le temps, la boussole etc".

"Le Shaykh admettait aussi, nous dit Sidi Mohammed, les pratiques qui s'appuyaient sur la vertu propre des attributs de Dieu, de certains passages du Coran et l'art de la physiognomonie (6) basé, selon lui, sur de verset coranique : "Certes il y a en ceci un enseignement pour ceux qui comprennent."

"Dans son ouvrage intitulé : al-Shumûs al-Ahmadiyya, écrit l'auteur, le Shaykh condamne tout ce qui ne peut s'étayer sur un passage du Coran, en fait d'enchantements, d'astrologie, de géomancie, des sciences cabalistiques etc".

Concernant la pratique de l'Istikhâra dont la tradition vient du Prophète et de quelques personnages anciens, elle est, selon l'auteur, admise par le Shaykh. "Elle est, explique-t-il, possible à quiconque est propre à ressentir une impression agréable de toute chose qui doit engendrer le bien ou, au contraire, une impression désagréable de toute chose qui doit engendrer le mal."

Selon lui, l'intensité de ces impressions varie, d'ailleurs, avec les individus, leurs aptitudes et leurs dispositions.

"Le Shaykh conclut-il pratiquait l'Istikhâra dans la conduite des affaires, mais, le plus souvent, il arrivait qu'au moment opportun une inspiration spontanée le guidât vers la solution".

Abordant ensuite l'enseignement du Shaykh, Sidi Mohammed écrit ceci : "Le Shaykh réunissait les qualités requises pour ce double enseignement qu'on pourrait distinguer en enseignement théorique et en entraînement exotique. Il déployait dans les deux voies de son enseignement une pareille maîtrise et du zèle égal, obtenant de ses disciples une soumission qui les mettait entre ses mains comme le cadavre dans les mains du laveur des morts".

Dans la description des relations du Shaykh avec ses élèves, l'auteur parle d'une douceur constante alliée à une grande fermeté quant

(6) C'est la science qui a pour objet la connaissance du caractère d'une personne d'après la physiognomie (cf PETIT RABERT P. 1297).

aux principes d'éducation spirituelle. "Ils vivaient, fait-il remarquer, constamment dans son intimité, tenant à lui comme des enfants mineurs à leur père ; ils partageaient son genre d'existence, s'adonnaient avec lui aux rudes besognes de la vie saharienne".

Sur la manière d'enseigner de son père, Sidi Mohammed nous dit : "Le plus souvent, il laissait ses élèves qui étudiaient la grammaire et la littérature travailler sous la direction du plus autorisé parmi eux, tandis qu'il se consacrait à ceux qui étudiaient l'exégèse du Coran, le Hadith et la doctrine des Soufis. Il professait alors en personne, laissant ses auditeurs libres d'en tirer le profit qui leur convient".

Vantant la conception pédagogique de son père, l'auteur écrit : "Il enseignait la sobriété à ses disciples et leur disait : "Evitez à vos estomacs des aliments superflus ; leur poids engourdit la mémoire et éloigne des pratiques pieuses ; il chasse le sang vers les vaisseaux qu'il comprime ; le corps s'alourdit alors et le cerveau, siège de l'intelligence, s'obscurcit de brumes ; l'homme est ainsi vaincu par la paresse et le sommeil".

Enfin, parlant de l'affection du Shaykh pour des jeunes, l'auteur note ceci : "Le Shaykh faisait aux jeunes un accueil gracieux et empressé, et, quand on lui faisait observer que les premiers parmi les hommes d'âge des Kounta apprécieraient très haut, pour eux-mêmes un pareil accueil, il répondait par cette parole du prophète : "Au cours de ma mission, les jeunes se sont serrés autour de moi, alors que les hommes d'âge m'ont combattu".

Dans la quatrième partie (Folios 285 b - 407 b), l'auteur décrit longuement les relations du Shaykh avec les Touareg, les Armas, les Bera-bich, les Peul et les tribus arabes du Nord.

Exposant les événements auxquels son père était personnellement mêlé, l'auteur fait remarque que celui-ci eut maintes fois l'occasion de déployer son courage et sa constance dans l'apaisement des luttes qui troublèrent le pays. Pour appuyer son assertion il cite de nombreux exemples, dont voici les plus vivants :

1. Les Armas de Tombouctou ayant tué le Chef des Touareg Kel Tadmekket Bititi, ceux-ci enflammés du désir de la vengeance assiégèrent la ville si étroitement que les habitants furent réduits à manger les animaux morts ; la famine fit de nombreuses victimes ; la charge de grains

se vendit à 40 pièces d'or. "C'est alors, nous dit l'auteur, que le Shaykh envoya des notables Kounta de son entourage aux Armas et les contraignit à la paix, moyennant le versement aux assiégés de mille pièces d'or, de mille vêtements et dix chevaux. Il amena les Touareg à accepter la compensation pécuniaire pour leurs morts, alors que, d'après leurs coutumes, ils n'acceptent pas le prix du sang. Les Armas non contents de ces clauses qu'ils considéraient humiliantes pour eux, formèrent le projet d'assassiner le Shaykh. Mais il fit preuve de fermeté et du courage à leur égard".

2. D'autre part, le Shaykh prodigua les mêmes marques de sang-froid, de courage et de sagesse vis-à-vis des Iguillad dont il eut à se plaindre pendant vingt ans, comme avec tous les oppresseurs et les brigands que ce soit parmi les Arabes ou autres.

3. Le Shaykh fut souvent sollicité dans les guerres de succession des Touareg Kel Tadmekket et chaque fois il réussit à imposer une solution.

4. Un autre exemple de son rôle et de la valeur de son intervention se trouve, affirme l'auteur, dans sa conduite avec les Berabich Oulad Souleymane et les Idnanes qui mettaient les caravanes en coupe réglée et auxquels le Shaykh parvient à faire abandonner leurs pratiques de brigandage.

5. Jusque là, les tribus maraboutiques n'étaient qu'un gibier pour les brigands et les pillards, elles n'avaient contre leurs entreprises aucune défense, aucun protecteur. "Grâce à lui, cet état de choses changea, et les principes de l'Islam furent respectés, la sécurité reparut, les rivalités s'atténuèrent, la richesse publique augmenta ainsi que la confiance dans les transactions. Le nom du Shaykh, l'auteur de ce bien se répandit au loin et chacun rechercha sa puissante protection."

Enfin, parlant de l'influence prépondérante de son père, Sidi Mohammed écrit : "Le Shaykh avait des partisans et disciples aux lieux les plus éloignés et parmi les notables et familles de divers pays. C'est ainsi que le souverain du Bornou s'était placé sous son obédience, entretenant avec lui une correspondance suivie. "De même, les Emirs peul de Macina et des pays Haoussa et la généralité de leurs savants reconnaissaient son autorité spirituelle."

"Les Touareg d'Aïr, de Dennig, Ioulemiden, Tadmekket ainsi que les Chefs des populations noires : Bambara, Songhay et Haoussa lui étaient soumis, Lui étaient également soumis, les tribus Meghafra (7) les plus puissantes telles que : Oulad Abdallah, Trarza, Oulad Daoud, les Idawou Aïch, Oulad El-Nasser, Oulad Ahmed Aguid et les tribus lentouniennes soumises par ces populations."

De même, parmi les Arabes du Sahara Maghrébin : Bani Doleïm, libres et tributaires, les Arib, les Oulad Zehmane, les Bani Ahziz, les Oulad El-Hadj et les restes de populations zenatiennes soumises à ces derniers.

L'influence du Shaykh, nous dit Sidi Mohammed, n'avait pas été moindre au Maghreb al-Aqsâ, où il avait déjourné quatre années, durant lesquelles, il avait combattu quarante tribus abonnées au brigandage et qu'il était parvenu avec l'aide de Dieu à faire s'amender.

Enfin, dans la cinquième partie (Folios 407 b - 480 b) consacré essentiellement aux vertus et aux miracles du Shaykh, l'auteur ne manque de rapporter avec une véritable satisfaction de nombreux faits miraculeux attribués à son père. Nous n'en mentionnerons ici que quelques-uns dont les bienfaits pour les populations et l'économie de la région nous paraissent évidents.

1. "C'est grâce au pouvoir surnaturel du Shaykh, écrit l'auteur, que la région dite d'Ard al-Horra (Probablement Telemci Est) devint salubre pour les hommes et les animaux, alors qu'à son arrivée les habitants se plaignaient de la mauvaise qualité de ses pâturage et les miasmes qui l'infestaient."

2. Les rives du Niger, du côté Ouest jusqu'à Bamba, étaient un pays à maladies épidémiques et à climat meurtrier pour les chameaux et les chevaux. Le Shaykh vint, dit l'auteur, en l'année 1207 (1793) s'établir sur les bords du fleuve en un point appelé Abaker, et les gens du pays se plaignirent à lui d'être emprisonnés par les miasmes. Il leur prédit que les rives du fleuve deviendraient, par la grâce de Dieu, pareilles aux terres de l'Azawâd ; et effectivement, dans la suite, les propriétaires de chameaux et de chevaux, comme les Berabich et autres, préférèrent estiver en ce lieu plutôt que dans l'Azawâd et près du puits de Tagant.

---

(7) C'est la confédération des tribus maures du Hode (Mauritanie).

3. De même, l'Adrar (actuellement des Ifoghas) était un pays dangereux pour les habitants et leurs chameaux peuplé de taons à trompe meurtrière et de cousins qui ne laissaient à l'homme aucun repos, du milieu du jour au lendemain à l'aurore, de mouches et taons noirs et de petite taille dont les piqûres sont aussi insupportables à l'homme qu'aux animaux. Aussi les propriétaires de chameaux fuyaient-ils ce pays autant que le Niger et ses abords. "Or depuis le jour où le Shaykh y fit creuser son puits d'Abou El-Morhane, affirme Sidi Mohammed, le pays cessa d'être malsain et les légions d'insectes malfaisants disparurent."

4. Le Shaykh, conclut l'auteur, "avait aussi le pouvoir de guérir les maladies. Parmi les exemples cités il y a cas d'hémiplégie de la face des cas de fièvres paludiennes et d'ophtalmie."

Telle est la substance du Kitâb al-Tarâ'if. C'est, on le voit, un ouvrage très vaste qui, tout en étant consacré, en principe, à la vie du Shaykh et de la Shaykha, comprend de longues discussions religieuses, juridiques et mystiques développées à partir de meilleures sources. C'est aussi presque l'unique témoignage pour la connaissance de l'histoire des Kounta et de leurs relations avec les autres populations de la Boucle du Niger et du Sahara Central, durant la période allant du XVIIIe au XIXe siècles.

Cependant, on peut regretter l'absence de certaines parties de l'ouvrage, notamment la partie VI qui aurait permis de se faire une idée beaucoup plus précise de l'œuvre littéraire du Shaykh.

Dr. Mahmoud Abdou ZOUBER

AHMAD AL-BAKKAYE, UNE GRANDE FIGURE DE  
L'HISTOIRE DE LA REGION DE TOMBOUCTOU  
A L'OREE DE LA CONQUETE COLONIALE

---

Sidi Amar Ould Ely Chercheur  
Au Centre Ahmed Baba-

Ahmad al-Bakkaye est un de ces hommes qui ont marqué de leur sceau l'histoire de Tombouctou et de la Boucle du Niger, voir de tout le Moyen Niger durant toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est pas par hasard que les hommes ont pensé à lui en immortalisant chacun à sa façon les souvenirs de ce grand personnage. Les Français lui ont élevé un mausolée à Saré dans le Macina, en souvenir disent-ils de la tolérance dont il fit preuve en assurant la protection de certains explorateurs. A Tombouctou même, pp après l'indépendance, le Fort Bonnier a été rebaptisé Camp Cheikh Sidi BAKKAYE en souvenir des services rendus par ce saint personnage qui chaque fois intervenait pour éviter le pire à la population de la ville assiégée par ses ennemis.

Aussi allons nous faire une rétrospection en vue de faire connaître davantage cet homme qui fut l'un des grands animateurs de l'Histoire du Moyen Niger durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à la veille même de la conquête coloniale. Loin de nous l'intention de faire l'apologie d'un homme, mais plutôt le souci de le faire objectivement connaître en nous inspirant le plus possible de documents authentiques.

Qui était Ahmad al-Bakkaye ? Quel rôle a-t-il joué dans la Région ? Quels problèmes a-t-il rencontrés ? etc. Ce sont là tant de questions que nous évoquerons dans le présent travail.

1°)-L'HOMME : Sa Vie - Ahmad al-Bakkaye naquit vers 1803 dans l'Azaouad (région Nord-Est de Tombouctou) précisément aux environs d'Almabrouk, ce célèbre village Kounta. Son père al-Shaykh Sidi Mohamed Ould Shaykh Sidi Al-Mukhtar al-Kabir le nomma ainsi en souvenir de son oncle le Grand Ahmad al-Bakkaye (le Pleureur) mort et enterré à Ouallata (Mauritanie) au XVI<sup>e</sup> siècle. Il est donc issu de cette célèbre famille Kounta qui conserva de père en fils la silsila (chaîne spirituelle) C'est-à-dire le wird (chapelet) qadiriyya aussi bien dans la Tribu que pour l'ensemble des adeptes de cette confrérie dans la région de la Boucle du Niger.

---

Il fit ses premières études auprès de son grand père al-Shaykh al-Mukhtar al-Kabir et les poussa fort avant avec son père Bidi Mohammed.

Il vécut longtemps dans le sillage de son grand frère Sidi al-Mukhtar al-Saghir (enterré à Tombouctou-Est) auquel il servit de vicaire avant de recueillir sa succession temporelle et spirituelle en 1847 après la mort de celui-ci. Il fit beaucoup de voyages dans le Macina, dans le Sokoto, dans le Hoggar et le Touat.

Son émergence coïncide avec une période mouvementée car cette première moitié du XIXe siècle verra le réveil de l'Islam en Afrique Occidentale consécutive aux révolutions peul-Toucouleur et l'arrivée des premiers exploiteurs européens dans l'intérieur du Soudan Occidental.

Bekkaye consacra donc toute sa vie à la consolidation sinon à la défense du prestige de sa famille en lui maintenant intacts son titre et sa qualité de guide spirituel des Qadiris sahariens.

Aussi mettra-t-il en action toute sa diplomatie et toutes ses capacités intellectuelles et physiques au service de cette ambition. La ville de Tombouctou, les Touareg, les Peuls du Macina et les Toucouleurs, ces nouveaux venus seront tous au centre de ses préoccupations constantes soit pour les concilier, soit pour soutenir les uns contre les autres en vue de servir ses desseins. Il s'attifera les foudres de ses alliés traditionnels Peuls en prenant sous sa protection les exploiteurs européens ou en percevant les taxes avec les Touatians qui on le sait étaient les grand fournisseurs de la région en dattes et en tabac.

Il sera un homme d'action, plein de dynamisme, présent sur le terrain s'il le faut. Il utilisera aussi bien la plume que le sabre pour défendre ses positions et cela jusqu'à sa mort en Février 1865 à Sarédina à la tête d'une colonne partie pour la défense de ses idéaux religieux, quelques mois seulement après la disparition de son ennemi religieux et politique al-Hajj Umar (Septembre 1864).

#### 2./- BEKKAYE, Chef spirituel et Temporel des Kounta

Après la mort de son grand Frère Sidi al-Mukhtar al-Saghir en 1847, Ahmad al-Bakkaye recueillit son héritage spirituel et temporel dans les conditions douteuses d'après ses détracteurs parmi la famille.

En effet, ceux-ci avancent que le grand frère en mourant aurait légué la "Baraka" (succession canonique) à son fils aîné Hamadi mais que Bekkaye fit fi de cela et s'empara purement et simplement du pouvoir. Et d'ailleurs disent-ils, il avait tenté la même chose lors du décès de son père Sidi Moammad en voulant écarter son grand frère Sidi al-Mukhtar.

Quelles qu'en furent les circonstances, Bekkaye devint de par son envergure intellectuelle la personnalité la plus marquante des Kounta d'alors et prit le titre d'al-Shaykh (le maître). Il luttera pour s'imposer comme tel à tout le monde aussi bien aux gens de Tombouctou, aux Touareg qu'aux Peul. Mais la conjoncture ne lui sera pas tellement favorable car ce sera la période où les Kounta en plus des guerres qui les opposaient à leurs voisins et rivaux, les Kel Antessar, auront parfois à faire face à leurs alliés d'hier, les Peul d'Amadou Amadou.

Par ailleurs, l'arrivée des Toucouleurs d'al-Hadj<sup>C</sup> Umar et les guerres qu'elle va engendrer dans le Macina et la Boucle du Niger ne seront pas sans provoquer des zizanies et des dissidences dans la grande Tribu Kounta et ses alliés. Beaucoup de ses contestataires refuseront<sup>de</sup> le suivre dans sa guerre contre les adeptes de la Tidjaniyya et même s'allieront aux Toucouleurs. Voici ce qu'il en dit lui-même dans une lettre envoyée aux Peul du Macina lors de la guerre contre les Toucouleurs "J'ai entendu que Badi Ould Abidine est parmi vous. Il a l'intention de vous corrompre... Il a provoqué la Zizanie entre nous par ses manières hypocrites... C'est un arabe acquis à la Tidjaniyya infiltré dans nos rangs de même que ces cousins jusqu'à Sidi même et son frère Ahmed al-Bakkaye fils de mon oncle, Sidi Alamine. Il ne faut pas qu'ils pénètrent vos secrets. N'acceptez aucun arabe parmi vous surtout parmi notre famille parce qu'ils sont tous acquis à l'Imposteur (al-Hajj<sup>C</sup> Umar). En définitive qu'aucun arabe ne pénètre dans vos rangs sans mot de ma part et avec mon autorisation si vous craignez Dieu et son Prophète." (ms n°31 CEDRAB photocopie).

On voit ici avec netteté qu'al-Bakkaye était confronté à une forte contestation au sein de sa tribu même. Cette opposition contribuera pour beaucoup à la baisse du prestige du grand Shaykh. Elle sera le point de départ d'une scission parmi les Kounta. Les descendants de Sidi al-Mukhtar al-Saghir traverseront le fleuve pour s'installer dans le Gourma et animer de là-bas l'opposition contre al-Bakkaye. Après la disparition de celui-ci en 1865, sa famille sera mise à l'écart et le restera jusqu'à nos jours d'ailleurs.

---

### 3/-Al-Bakkaye et Tombouctou

La personnalité du Shaykh n'a pas été sans laisser des souvenirs à Tombouctou. Il y avait sa mosquée et sa maison. On peut noter que c'est seulement à partir de Cheikh Sidi al-Mukhtar al-Saghir et son frère Bekkaye que les dignitaires Kounta de la foi ont commencé à s'installer à Tombouctou. Leurs pères al-Shaykh Sidi al-Mukhtar al-Kabir et al-Shaykh Sidi Mohammad sont demeurés éleveurs et bédouins.

La mosquée de Bekkaye aurait été cassée par le Tombouctoucoï Sane Chirfi appuyé par Amadou. Il le relate lui-même dans ses écrits (voir ci-après). Sa maison où il reçut Barth existe toujours mais appartient à la famille de San (dans le quartier Badjindé Centre-Ville).

Il semble que Bekkaye fût très mal supporté par les notabilités de Tombouctou. Celles-ci chercheront l'appui du Roi du Macina contre lui. Amadou Amadou finira par leur accorder ce soutien. Les raisons de cette rupture entre lui et le Roi du Macina, Bekkaye nous les relate dans ses lettres : "Je ne reconnais pas l'autorité peule sur moi et sur les miens... En tant que dépositaire de l'autorité spirituelle comme le furent mes père et grand père, je me dois de rappeler les gens à l'ordre. Je ne suis pas comme tes hommes de main Mohammed Saïd et Alfa Bèyri (1). Je ne suis comme tes valets de Tombouctou : Jumaré, al Mustafa, abd Salem, al-Jubaïri et M'Barek al-Jallal (2). "ms n° 1p7 et 6 CEDRAB).

Pour contrebalancer cette alliance des Peul et des gens de Tombouctou, Bekkaye se servira des Touareg. Amadou Amadou lui reprochera le fait de domestiquer les Touareg en vue de les utiliser le moment venu et il prend alors cause et fait pour San Shirif le Tombouctoucoï (Chef de Tombouctou en Songhay) et ses acolytes. Bekkaye déclenche alors une campagne insidieuse contre les notables de Tombouctou et il en informe Amadou Amadou dans <sup>sa</sup> lettre : "Je ne me tairai pas sur la mauvaise conduite des déprabés. Je les vilipenderai. Je les critique-  
rai ainsi que leurs compagnons et leurs accompagnateurs. Je mettrai les musulmans en garde contre eux. Le Savant qui ment sur Dieu est le frère de l'infidèle et même son égal. Il ne mange dans son estomac que du feu. Je n'ai pas besoin de faire appel aux Touareg contre San Shirfi. Au contraire combien de fois j'ai empêché des Touareg d'intervenir contre lui." "Peut-être seulement San Shirfi et ses compagnons" "Al-Jubaïri et

1) - Savants de Tombouctou

2) - Notabilités de Tombouctou

Mahamane Sidi craignent-ils cette éventualité. (ms n° 188 RBA P. 3 et 4).

Bekkaye ne peut admettre que l'Emir du Macina le prenne au même pied d'égalité que San Shirfi et semblables : "Je ne peux comprendre et personne d'autre ne comprendra que San Shirfi puisse m'offenser sans que le Roi désapprouve son acte à fortiori le soutenir dans son affront. Et vous allez plus loin pour me demander de ne pas agir contre San Shirfi et pire que cela vous essayez de neutraliser mes alliés (les Touareg). Je ne comprends pas que vous me mettiez au même pied d'égalité que le pauvre San Shirfi. Mais je réalise maintenant que tu es guidé par cet homme corrompu. Et c'est ce qui risque de te faire crouler aussi bien sur le plan spirituel que temporel. (ms n°8 pages 5 et 6 CEDRAB).

Bekkaye impute la brouille entre lui et le Roi du Macina aux médisances des notables de Tombouctou : "J'ai entendu les médisances d'Al-Jubaïri et ses ruses jusqu'ici à Tombouctou...Ce dernier cherche à te couper de moi pour après nuire à chacun de nous. Et d'ailleurs le voici rentré chez lui il s'agit peut-être d'un négociant nord-africain. Il t'a laissé ce qu'il t'a laissé. Il a laissé San Shirfi pour le remplacer dans sa salle besogne et te rappellera chaque fois ce que tu aurais oublié. "(ms n° 8 RB 1 page 7 CEDRAB).

Après que San Shirfi appuyé par le représentant Peul à Tombouctou eut pillé sa maison et brisé sa mosquée, Bekkaye quitte cette ville pour l'Azaouad. Le Roi du Macina sachant certainement le vide laissé par Bekkaye assez dangereux pour son royaume, lui demande de revenir dans la cité mais à certaines conditions. Le Cheikh rejette énergiquement ces conditions : "Vous me demandez de revenir à Tombouctou pourquoi et à quelles conditions ? Les Tombouctiens ont plus besoin de moi que moi d'eux, je ne peux revenir dans ce lieu corrompu, ordurier surtout si je devais composer avec les San Shirfi et sous ta sujétion toi qui te permet chaque fois de fustiger les gens, même les Chefs et les Ulémas." (ms n°1PP 3 et 5 CEDRAB).

Bekkaye ne pardonne pas aux gens de Tombouctou d'avoir en connivence avec le Roi du Macina pillé sa maison et détruit sa mosquée : "votre intrusion dans ma maison, la destruction de ma mosquée, le vol de mes biens (200 mithqat d'or, 700 rial d'argent) et 430 bars de sel prises à nos gens ne peuvent que nuire à nos relations et m'amener à m'éloigner davantage de votre ville corrompue." (n°1 RB1 p. 7 CEDRAB).

Bekkaye aura aussi à faire avec les gens de Tombouctou au sujet de son Hôte l'Allemand Barth lors de sa visite à Tombouctou. Ceux-ci poussés par les notables acquis au Roi du Macina qui comme on le sait voulait se saisir de cet européen et de ses biens essaieront de nuire à l'étranger du Cheikh. Bekkaye condamne cette attitude et la considère comme un affront à l'Imam suprême qu'il se veut être : "Vos tentatives de nuire à mon étranger Barth le chrétien, alléguant qu'il ne vous est pas interdit de maltraiter un dhimmi chrétien tributaire qui s'est mis sous la protection de l'Imam suprême." (ms n°1 page 7 CEDRAB). Cependant malgré toutes ces difficultés. Tombouctou oubliera difficilement Bekkaye auquel elle fit lors du blocus peul un appel pressant dans une lettre adressée par les notables du Cheikh afin qu'il vienne au secours de la ville menacée de famine. C'est lui qui négocia cet accord signé avec les Peul à la place de son grand frère Sidi al-Mukhtar al-Saghir malade. Les peul qui venaient d'être chassés par les Touareg en 1844, avaient coupé la communication entre le Macina et la ville réduisant les citadins à la famine. Bekkaye conclut avec les Peul un traité sur les bases suivantes :

-Le Chef de la ville et les fonctionnaires seraient des Songhoï ;

-Le lien de vassalité se traduirait seulement par un tribut versé à l'Emir du Macina et à cet effet un Cadi et un percepteur Peul y demeureraient seuls représentants de l'autorités souveraine.

-Aucune garnison ne devait être tenue sur la place par les Peul.

Barth aurait vu fonctionner ce regime lors de son passage en 1853-1854. Cette situation devait se poursuivre avec certaines modifications jusqu'à la prise de Tombouctou par les Toucouleurs et la fin de la domination peule.

Dans les annales de Tombouctou, les mérites de Bekkaye sont vivement soulignés par Moulaye Ahmed Baber dans son écrit al-sa<sup>c</sup>ada al abadiyya chronique des savants et saints de Tombouctou en ces termes "parmi eux (les saints) son fils (de Sidi Mohammed) al-Shaykh Sidi al-Bekkaye...Il était, que Dieu le comble de ses bienfaits, un savant, un grand faqih. Il s'est spécialisé dans beaucoup de sciences jusqu'à ce qu'il est devenu l'homme du moment comme l'on dit. Il était très versé en matière littéraire. Il récitait beaucoup le Coran. Il a lutté par sa plume et par son sabre contre ses ennemis en religion." (ms n°16 page 90 CEDRAB).

Mais la lutte de Bekkaye pour s'imposer à Tombouctou s'inscrivait dans un cadre plus vaste à savoir celui de ses altercations avec ses alliés et ennemis à la fois, les Peul du Macina.

4/.-Al-Bekkaye et les Peul du Macina

Sur cette question la documentation est assez fournie, mais est constituée le plus souvent de sonnets et de lettres dans lesquels les deux parties se justifient de leurs attitudes respectives et le plus souvent ne se ménagent pas mutuellement.

A travers cette littérature épistolaire, on peut dégager certaines lignes directrices des relations et rapports entre les Kounta en général et les Peul d'une part et entre Amadou Amadou et Bekkaye en particulier d'autre part :

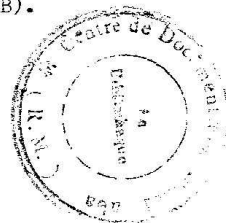
a)-Les Peul sont les alliés traditionnels et les disciples religieux des Kounta.

b)-Ils connaîtront des heures difficiles surtout entre Bekkaye et Amadou Amadou.

c)-Ils livreront ensemble la guerre contre El-Hadjj Umar et les Toucouleurs? Mais des divisions internes causeront leur perte.

a).-Les Peul alliés traditionnels des Kounta

Bekkaye rappelle avec force cette traditionnelle alliance à son antagoniste Amadou Amadou : "Sache que tes grand père et père avaient plus de pouvoir que toi et ils le devaient en partie aux bénédictions de mes pères, car ils étaient leurs disciples. Nous n'avons jamais cherché votre trône. Nous avons le moyen de le prendre, des moyens matériels aussi bien qu'humains. Mais nous avons toujours cherché votre fraternité en Dieu. Si tu restes dans la tradition de tes pères, tu aura toujours la baraka (protection), mais si tu te retractes, nous ferons appel aux Noms de Dieu Tout Puissant contre lesquels personne ne peut rien sur la terre aussi bien que dans le ciel...Pendant tout ce temps vous n'avez commandé aux Peul que grâce à nous. Tes pères l'ont compris et l'ont maintenu. Toi si tu veux il faut mettre fin à cette symbiose... L'amour que m'ont laissé mes aïeux pour les Peuls ne me permet pas de rompre le cordon même si toi tu es entrain de le miner...Mes pères avaient une estime sans limite pour tes pères et pour les peul en général...ILS sont nos frères en religion."(ms n°2 page 14 CEDRAB).



Bekkaye aura aussi à faire avec les gens de Tombouctou au sujet de son Hôte l'Allemand Barth lors de sa visite à Tombouctou. Ceux-ci poussés par les notables acquis au Roi du Macina qui comme on le sait voulait se saisir de cet européen et de ses biens essaieront de nuire à l'étranger du Cheikh. Bekkaye condamne cette attitude et la considère comme un affront à l'Imam suprême qu'il se veut être : "Vos tentatives de nuire à mon étranger Barth le chrétien, alléguant qu'il ne vous est pas interdit de maltraiter un dhimmi chrétien tributaire qui s'est mis sous la protection de l'Imam suprême." (ms n°1 page 7 CEDRAB). Cependant malgré toutes ces difficultés. Tombouctou oubliera difficilement Bekkaye auquel elle fit lors du blocus peul un appel pressant dans une lettre adressée par les notables du Cheikh afin qu'il vienne au secours de la ville menacée de famine. C'est lui qui négocia cet accord signé avec les Peul à la place de son grand frère Sidi al-Mukhtar al-Saghir malade. Les peul qui venaient d'être chassés par les Touareg en 1844, avaient coupé la communication entre le Macina et la ville réduisant les citadins à la famine. Bekkaye conclut avec les Peul un traité sur les bases suivantes :

-Le Chef de la ville et les fonctionnaires seraient des Songhoï ;

-Le lien de vassalité se traduirait seulement par un tribut versé à l'Emir du Macina et à cet effet un Cadi et un percepteur Peul y demeureraient seuls représentants de l'autorités souveraine.

-Aucune garnison ne devait être tenue sur la place par les Peul.

Barth aurait vu fonctionner ce régime lors de son passage en 1853-1854. Cette situation devait se poursuivre avec certaines modifications jusqu'à la prise de Tombouctou par les Toucouleurs et la fin de la domination peule.

Dans les annales de Tombouctou, les mérites de Bekkaye sont vivement soulignés par Moulaye Ahmed Baber dans son écrit al-sa'ada al-abadiyya chronique des savants et saints de Tombouctou en ces termes "parmi eux (les saints) son fils (de Sidi Mohammad) al-Shaykh Sidi al-Bekkaye...Il était, que Dieu le comble de ses bienfaits, un savant, un grand faqih. Il s'est spécialisé dans beaucoup de sciences jusqu'à ce qu'il est devenu l'homme du moment comme l'on dit. Il était très versé en matière littéraire. Il récitait beaucoup le Coran. Il a lutté par sa plume et par son sabre contre ses ennemis en religion." (ms n°16 page 90 CEDRAB).

Bekkaye continue l'incrimination d'Amadou pour le bouleversement des liens traditionnels en ces termes : "Pourquoi as-tu abandonné la tradition des Peul et de tes pères. Ils luttèrent contre les mécréants et tu as laissé cela pour combattre les Saints surtout nous, les maîtres spirituels de tes ancêtres. Tu as tout bouleversé pour les Peul." (ms n°1 P 21 CEDRAB).

Ce bouleversement des relations entre les alliés traditionnels Peul et Kounta va engendrer le conflit ouvert entre Amadou Amadou et Bekkaye. Voici comment Bekkaye dans une longue lettre à Amadou nous donne une idée de la situation qui prévalait entre les deux antagonistes : "Il ne reste plus à toi et à moi que l'une de ces trois choses :-que tu sois avec moi comme l'étaient tes pères et grand père dans la voie de notre Dieu et de notre Prophète-qu'on se sépare dos à dos, sans qu'aucun n'agresse l'autre :-ou alors la guerre, que je sois l'agresseur ou que tu le sois" (ms n°1 p 46 CEDRAB).

À travers cette dernière déclaration, on perçoit d'une manière patente le conflit ouvert entre Bekkaye et Amadou Amadou. Pourquoi cette rupture entre des alliés traditionnels et quelles en seront les conséquences ?

b).- Le Conflit entre Bekkaye et Amadou Amadou, Roi du Macina : ses causes et ses conséquences :

Ne disposant ici que des écrits de Bekkaye, nous avons essayé d'en dégager d'une façon objective les éléments susceptibles d'apporter la lumière sur ce conflit.

À l'origine de ce conflit on peut trouver les raisons suivantes :

Bekkaye semble rejeter l'autorité temporelle d'Amadou sur lui et les siens et revendique au contraire une allégeance spirituelle du Roi et des Peul du Macina vis-à-vis de lui et ses pères.

-Le grand Shaykh a l'ambition d'être ou de devenir une autorité de la région et comme ayant à ce titre liberté d'action sans avoir à rendre compte au Roi du Macina.

-Amadou Amadou, au contraire continue à considérer le Tombouctouoï Chef de Tombouctou et son représentant à Tombouctou comme étant les seules autorités de la Région.

-D'autres questions secondaires comme le problème du tabac, les Touatiens et le séjour de Barth viendront aggraver cette rupture.

Bekkaye dans ses correspondances destinées à Amadou relate ses grifs contre le Prince du Macina. Il lui rappelle son attitude dans l'affaire San Shirfi : "que tu saches que je ne t'écouterai ni ne t'obéirai dans l'affaire San Shirfi aussi bien en lui même qu'en ce qui concerne les Touareg après qu'il ait pris les armes contre moi sans aucune inquiétude, ni honte. Je l'ai supporté et lui ai pardonné en attendant que tu sois informé de cette attitude. Mais je constate malheureusement que tu as cautionné l'acte de San Shirfi, tu l'as ordonné et contribué à l'exécuter. Tu en <sup>est</sup> alors l'auteur même. On ne peut pas pardonner à un ennemi sur l'intervention d'un autre ennemi." (ms 188 RB1 page 7 CEDRAB).

Bekkaye reproche à Amadou le fait de faire fi de la fraternité et de l'alliance traditionnelles qui ont toujours existé entre les peul et les Kounta, leur Shaykh et cela à cause des pauvres gens de Tombouctou. "Tu sais et tous les Peul savent que je suis l'un de leurs meilleurs amis, les plus intègre de ceux-ci. Le fait de lapider cette fraternité et cette amitié séculaires à cause de San Shirfi (Le Chef de Tombouctou) est une erreur et une sottise de ta part." (ms n° 188 RB1 page 7-8 CEDRAB).

On le voit bien Amadou ne veut pas laisser les mains libres à Bekkaye à Tombouctou; Il a pris position dans le conflit qui opposait les notables de cette ville à Bekkaye. Ces notables supportent difficilement le poids de la présence du Shaykh et peut être même son intrusion dans les affaires de la ville.

L'Emir du Macina reproche à Bekkaye ses critiques acerbes contre les musulmans de Tombouctou et al-Bekkaye s'en justifie : "Je n'ai critiqué que San Shirfi, al-Jubaïri, Mahamane Sidi et leur quatrième. Ce sont des pêcheurs, des dépravés, raison pour laquelle je te demande d'éviter leur alliance." (ms n° 188 RB1 page 7 CEDRAB).

Le Roi reproche également à Bekkaye le fait de pousser les Touareg contre le Tombouctoucoï (Chef de Tombouctou). Voici comment Bekkaye refute cet argument : "Pour ce qui est de mon appui aux Touareg contre San Shirfi, c'est un mensonge, une calomnie. C'est peut être une fuite en avant. Ils craignent peut-être cette éventualité dans l'avenir. Au contraire combien de fois ai-je empêché les Touareg de marcher contre San Shirfi. Je l'ai fait dans la tradition de mes pères et par considération pour le Roi, pensant que tu constateras cela et tu l'estimeras à sa juste valeur." (ms n° 188 RB1 page 5 CEDRAB).

Bekkaye recuse l'autorité d'Amadou Amadou sur lui et les siens : "Je rejette avec force l'administration turque ou marocaine, à fortiori celle d'Amadou Amadou. Je ne t'accepterai que comme disciple ou alors un ami étranger ou si tu le veux un ennemi. Je ne peux suivre qu'un savant, un saint intègre comme mes père et grand père. Il t'appartient à toi, Amadou Amadou de me suivre, de respecter mes directives et d'écouter mes paroles. Si tu le faisais, tu seras respecté, rehaussé et vénéré sinon tu seras maudit et demeureras ignorant." (ms n° 1 page 5 CEDRAB).

C'est à là certainement la cause majeure du conflit. Toutes les autres, sont secondaires. Et Bekkaye les cite dans une longue lettre qu'il a écrite à Amadou et dans laquelle il n'est pas du tout tendre à l'égard du Roi : "Il est de mon devoir de déconseiller le mal et de recommander le bien, de montrer la bonne voie... Je ne vous critique pas devant les mauvaises gens car les mauvaises gens ne me fréquentent pas, au contraire je vous critique pour les Chef, les notables. Sinon les mauvaises gens se plaignent dans vos injustices et vos mauvaises actions. Ce sont les Uléma, les savants qui vous critiquent et c'est ce qui me touche. J'aurais souhaité que tu sois irréprochable et que tu n'aies pas de détracteur. On ne peut cacher que ce qui est cachable. Vos défauts sont apparents. Même si vous voulez les cacher, les Mohammed Dede, Mohammed Sa'id, al-Jullal et al-Jubaïri les feront apparaître..." (ms n°1 page 5 CEDRAB).

Dans la même correspondance mais plus loin, le Shaykh devient plus concret dans ses griefs contre le Roi : "Parmi les Peul, il n'y a plus aucun savant après Shekhou Amadou et plus aucun saint après Al-Hadj Bello. Aussi les critiques que je vous adresse sont d'ordre juridique. Vous prenez la dîme sur les musulmans, la Zakat sur les mélanges. Et vous me demandez de me taire sur cela. Plus encore vous voulez m'éloigner en faisant casser ma mosquée et en violant mon domicile et en autorisant le vol de mes biens. Vous faites piller mes gens sur le fleuve, faisant prendre leur sol et leur tabac." (ms n°1 page 7 CEDRAB).

Bekkaye en arrive enfin à la question de Barth qui a fait l'objet de controverses entre lui et le Roi du Macina. Dans un Poème de 30 vers composé à la suite de la tentative d'Amadou Amadou pour enlever Barth, Bekkaye s'élève énergiquement contre cet acte qu'il considère comme un acte de folie. Aussi est-il prêt à soulever contre le Roi tous ses amis Touareg, Arabes et Peul en vue de défendre son hôte (vers 7 à 10) : "Il (Amadou Amadou) prendra mon hôte (Barth) et le

sabre et la lance existent "Il le prend et où sont les Touareg, les Arabes, vieux, jeunes et adultes. Il me suffit contre Amadou d'une seule prière aux heures tardives de la nuit." (ms n° 337 RB11 CEDRAB).

Voici comment le copiste du poème le commente d'ailleurs :  
 "Barth visita Tombouctou en (1268/1851). Il y fut reçu par Al-Bakkaye. Mais Amadou Amadou, Roi du Macina voulut s'en emparer corps et bien. Il voulait le mettre à mort. Al-Shaykh Sidi Ahmed al-Bakkaye s'y opposa et protégea son Hôte comme il le dit dans son poème. Ce n'est là que l'un des écrits d'al-Bakkaye dans lequel il fait apparaître son héroïsme, sa fierté d'âme et sa bonne renommée." (n°337 RB11 CEDRAB).

Bakkaye en parle longuement dans une lettre de plusieurs pages à Amadou Amadou du Macina : "Nos tentatives de nuire à mon Hôte Barth le Chrétien alléguant qu'il ne vous est pas interdit de maltraiter un dhimmi (chrétien tributaire) qui s'est mis sous la protection de l'Iman suprême. Vous alléguiez par ailleurs qu'il m'est interdit de le bien traiter et de le protéger contre les provocations. Vous falsifiez le livre et vous tordez la Sunna... et vous déclenchez une campagne irrégulière afin de vous faire passer pour des puritains qu'on empêche de juger un chrétien suivant les lois immuables de Dieu, ces lois même que vous célez quand vous les connaissez. Les ignorants ne vous suivront pas car ils savent que je connais mieux que vous la science du Prophète et l'applique plus que vous." (ms n°1 F7 CEDRAB).

Sur le même problème et dans une autre lettre Bakkaye se justifie de son attitude aussi bien à Amadou Amadou qu'à l'opinion publique musulmane : "Si ce chrétien méritait la mort ou la prison, les Fudiya le lui auraient fait subir parce qu'ils sont de père en fils savants et intègres. Il y a Ali le posé, son père Bello Saye et son grand père <sup>c</sup>Uthman le saint et leurs cousins Abd Allah al-Khalil et le meilleur des meilleurs Sidi b. al-Shaykh. S'il méritait, je l'aurais moi avant toi condamné à la peine qu'il mérite. Mais sa mise à mort est enfer et tout tort commis envers lui est une faute grave et vilaine... aucune fierté ne réside dans son mauvais traitement.

"La justice musulmane refuse sa mise à mort et condamne son emprisonnement et même la dignité refuse un tel acte et le noble ne doit pas faire fi de son intelligence.

*Umar*

"Et je désire porter à la connaissance de votre majesté si un autre ne lui en a pas fait cas qu'il n'y a pas de contradiction dans le Coran car c'est la parole du Maître des mondes et des connaissances. Et le verset que vous avancez est immuable et n'a pas été abrogé. Il n'y a donc pas de contradiction. Mais si vous tenez compte de celui que vous avancez et vous ignorez celui que j'ai cité vous tomberez sous le coup du verset qui condamne ceux qui croient en une partie du livre et en rejettent une partie. Moi je crois en Tout le Coran.

"Ma perplexité s'est prolongée autour de votre oubli de la Loi juridique concernant ce chrétien et vous le savez sans doute en cela...Vous avez laissé une partie du verset, tronquant son début et sa fin, falsifiant ainsi la loi et la taisant.

"Quelle importance a le chrétien BARTH pour que vous falsifiez à cause de lui le livre de votre Dieu...Celui qui fait cela sera maudit et appauvri. Sachez qu'il ne nous est pas fait obligation de faire obstruction aux chrétiens et aux Juifs dans l'exercice de leur religion et leurs Lois...Nous nous devons d'être honnêtes à leur égard, de les protéger contre les exactions. Leur jugement revient à Dieu quand il les fera resurgir..."Tu ne m'as pas consulté à son sujet ni prodigué des conseils. Tu ne m'as pas demandé ce qu'il mérite car toi tu ne sais pas quel sort doit-t-on lui réserver et les Ulémas t'ont menti car il n'est caché pour personne la loi concernant les chrétiens. Il est passé à Tombouctou d'autres chrétiens avant lui celui-ci du vivant de ton père et de ton grand père. Il n'ont pas proclamé leur mise à mort ou leur emprisonnement, ni la saisie de leurs biens. C'est un problème qui ne concernait pas leur pays. Cependant vous n'êtes pas toi et les Ulémas plus instruits que ton grand père Shaykh Amadou ni plus instruits que Shaykh Sidi al-Mukhtar, mon grand père...Vous n'êtes pas plus instruits que l'Imam Ali b. Imam Mohammed Bello car ce même blanc (Barth) a passé par son territoire ...ni plus instruits que Shaykh Ouamar Ahmad, Roi du Bornou ni plus instruits que le Sultan Abd al-Majid d'Istanbul qui a dans son palais plus de cent mille chrétiens et il y en a des chrétiens dans l'ensemble des villages musulmans de Constantinople à l'Egypte et à la Syrie. Et dans les pays musulmans il y a plus de Juifs qu'on en dit "(ms n°370 RB 12 PP 1, 5, 6, 8 CEDRAB).

Cette longue plaidoirie de Bekkaye montre à plus d'un titre la haute culture et la capacité d'analyse du Shaykh. L'argumentation est si bien menée de sorte qu'elle convainait tous ceux qui étaient mêlés à cette affaire.

Mais il semble que cette argumentation n'a pas convaincu les Peul qui auraient même taxé Bekkaye d'avoir été corrompu par Barth qui lui aurait donné une importante quantité d'or et d'autres cadeaux. Ce ne sont là que des rumeurs que nous n'avons pu vérifier par aucun écrit peul. Au contraire dans sa lettre à Amadou, Bekkaye se demandait lui-même si le Roi du Macina ne s'évertuait pas à obtenir Barth et ses biens soit par cupidité ou par Bellicisme : "Au nom de Dieu et de son Prophète, vous ne lui en voulez pas pour son infidélité ou sa chrétienté mais par votre cupidité pour les cauries et votre obsession pour le bien ou alors par bellicisme inné ou par naïveté." (ms n° 370 page 8 CEDRAB). Cependant il n'est pas à exclure que Bekkaye ait reçu des cadeaux de la Reine d'Angleterre par le biais de Barth car à travers sa colère contre les Peul, on peut discerner cette éventualité : "Je ne désire plus rien de chez vous (les Peul). Je te laisse (Amadou,) les Kel Inokender (fraction maraboutique de Tombouctou-Est) et renonce même aux quelques vaches que me laissaient chaque année les gens de Hamdallahi. Tu peux fermer toutes les portes. J'aurai tout ce qu'il me faut de l'Angleterre, de la Turquie, du Maroc, de tes maîtres, les Fudiya. Tu ne peux pas fermer les portes du ciel" (ms n° \* PP 17 CEDRAB).

Par delà ce conflit, Bekkaye demeure cependant attaché aux peul qu'il appelle ses frères de religion. Il justifie d'ailleurs ses critiques à leur encontre par cette confraternité confessionnelle : "Tant que tu seras musulman je te critiquerai. Si tu abandonnais cette religion comme les Touareg, je te laisserais en paix." (ms n° 1 page 16 CEDRAB).

Pour lui c'est un devoir sacré que de dénoncer les abus du Jeune Roi : "Je ne vous critique pas pour le plaisir de vous critiquer Je le fais par devoir et obligation. Tes bonnes paroles ne me convainquent pas. Moi je regarde tes actes. Sois correct dans tes rapports avec ton créateur et je te craindrais et te respecterais à cause de lui-même si tu ne me considérais pas." (ms n° 1 page 8 CEDRAB).

Il est prêt à renoncer à ces attaques si le Roi changeait d'attitude "Si vous abandonnez les exactions et vous échangez l'ignorance contre la science et que je vous critiquais après, je serais en tort. Mais si vous maintenez votre présente condition de malfaiteur et d'ignorant et que je vous rallie cautionnant votre malfaisance et votre ignorance, je serais plus ignorant et plus malfaiteur que vous "(ms n°1 page 7 CEDRAB).

Il s'adresse alors au Roi et à l'ensemble des Peuls, leur demandant par Allah de se réunir et de négocier : "Venez à une rencontre et nous allons négocier un accord. Evitez de persister dans l'erreur. "(ms n° 1 page 14). Il considère le Roi comme son fils : "Je ne peux accepter que tu me commandes et que tu me poses des conditions. Je ne peux accepter cela de toi, mon fils, le fils de mon frère car je ne te tiens que comme cela. Tu oses me demander de me plier à toi, c'est une erreur, une folie. Tu es grisé par ton pouvoir sur les pauvres peul."(ms n° 1 page 15). Il réitère son appel à l'entente "Nous pouvons nous entendre à l'instar de mes pères al-Shaykh Sidi al-Mukthar et Shaykh Sidi Mohammed et tes pères Shaykhou Amadou et Amadou Shaykhou. Je n'ai jamais critiqué ces deux hommes que je respecte beaucoup. Mais toi tu as laissé la ligne de Shaykhou Amadou. Tu as contredit tes pères dans l'affaire du Tabac et celle du Qaïd Babakay. "(ms n° 1 pp 10-12 CEDRAB).

On sait que les Kounta sont de grands consommateurs de tabac alors que les Peuls l'avaient prohibé comme le dit Bekkaye même dans une accusation sévère contre Amadou. "Tu as tué quatre personnes reconnues avoir consommé du Tabac."(ms n° 1 p 25)". Il excuse enfin le Roi pour son jeune âge : "Ta jeunesse te pousse à t'allier aux riches et à écarter tes amis. Ainsi as-tu fait avec le menteur Ambarek al-Jallal qui t'a été envoyé par les commerçants de Tombouctou avec un présent de 150 barres de sel et cela uniquement dans le dessein de te brouiller avec moi. "(ms n° 1 page 30).

Bekkaye se demande fort ce que lui reprochent les Peul ? "Est ce ma religion ou ma personne ou ma conduite ? Pour ces trois je ne respecterai même pas le Commandeur des Croyants (Le Sultan Otteman Abd al-Rahman)...Vous me reprochez d'avoir quitté votre Roi, de vous empêcher de piller les gens de Touat et que je suis venu chez vous avec une escorte imposante. Pour les gens de Touat, je n'ai jamais eu

de problème avec Shaykh Amadou, ni avec son fils Amadou. Mais Amadou Amadou Shaykou a été trompé par son mauvais entourage. "(ms n° 1 page 32).

Bekkaye prétend avoir toujours fait du bien aux Peul, les avoir protégés quand le cas se présente : "Lors de la rencontre de Goundam, j'ai protégé les Peul malgré l'intervention de mes parents et amis. Votre armée a été trahie par ceux-la mêmes que vous considérez comme partenaires les Armas. Tout le pays est aujourd'hui contre les Peul. Mais moi je peux toujours vous faire du bien autant que du mal. Ainsi Ould Salim a voulu mobiliser les Touareg et les Arabes contre les Peul de Tombouctou, je me suis interposé." (ms n° 1 page 33/34).

Il convie enfin les Peul à la paix et à la peur d'Allah : "Acceptez la volonté de Dieu et revenez à l'Islam. Le Roi m'en veut alors que moi je n'ai rien contre lui. Mais à la longue je risque de le combattre même si je suis le plus faible. Peul, restez tranquilles et craignez la malédiction Amadou, il faut te repentir, renonce à ta haine. J'en ferai de même bien que beaucoup de gens (Arabes, Touareg, Songhay) me pressent à être plus amer vis-à-vis de toi, ainsi tu reviendras sur tes positions. Je ne le ferai pas. Je resterai sur la ligne de conduite de mes parents. Si vous ne le faites pas Peul et Roi du Macina, votre Etat se disloquera et votre pouvoir se désintégrera et ce sera pour vous l'abîme." (ms n° 1 pp 38-40).

Bekkaye prédit déjà sans le savoir peut-être la guerre du Macina, guerre dans laquelle ces alliés ennemis feront face en un seul front aux Toucouleurs d'Al-Hadj Umar...

( A SUIVRE DANS LE PROCHAIN NUMERO )

L'AZALAI, ACTIVITE ESSENTIELLE DES BERABICH (1)

Sidi Mohamed Ould Youbba

Chercheur au Centre Ahmed

B a b a

Au Moyen Age, <sup>le</sup> sel se troquait contre de l'or, il a même servi de monnaie d'échange.

C'est pour cette raison qu'il a fait l'objet de convoitise de la part des voisins du nord tels que les Marocains qui ont menacé d'occuper la mine de sel de Teghazza, située à 950 Km au NNW de Tombouctou.

C'est sous cette menace que ladite mine fut abandonnée vers 1585 au profit de celle de Taoudeni, située plus au sud, à 750 ou 800 Km de Tombouctou (2).

Tombouctou, hier comme aujourd'hui, a vécu et se développe grâce au trafic alimenté par le sel, même si ce dernier n'a plus sa valeur de jadis, à cause, entre autres :

- du déplacement de l'axe nord-sud ;
- de la monétarisation de l'économie, et de la concurrence du sel marin.

C'étaient les Berbères Messoufa qui assuraient le transport du sel et la protection des caravanes entre Teghazza et Tombouctou ou Qualata. Ils étaient les intermédiaires indispensables entre les deux rives du Sahara. Mais il semble que ces Berbères aient été progressivement évincés par les Berabich avant même que Taoudeni ne remplacât Teghazza (3).

Il est difficile de préciser la date à laquelle les Berabich <sup>ont</sup> succédé aux Messoufa dans leur fonction. Mais si l'on en croit le TARIKH-EL-FETTACH, il existait au XVe siècle un commissaire des Berabich ou "Barbouchi moundio". Ce qui laisse entendre qu'à cette époque les Berabich étaient déjà maîtres de la situation dans le désert. Faut-il retenir que c'est à cette époque que s'opéra le remplacement ou non ? L'on ne peut se prononcer avec certitude.

---

(1) Azalaï est un mot d'origine tamacheck qui veut dire se séparer pour se réunir. Aujourd'hui, il désigne la caravane de sel.

(2) Selon certains historiens c'est 1585, selon d'autres c'est plutôt 1596

(3) Gf. Haut-Sénégal-Niger de M. DELAFOSSE, Paris 1972, T. I, P. 181

Il est possible que les Berabich au départ, vu leur effectif et le fait qu'ils avaient été probablement "Berbérisés" par le contact, aient été confondus aux berbères.

Il est certain qu'au début le mot Berabich était beaucoup plus strict qu'il ne l'est aujourd'hui.

Il a fallu attendre l'arabisation poussée du Maroc en particulier et de l'Afrique du Nord en Général, par conséquent le déclin de l'influence berbère et un déploiement beaucoup plus important d'arabophones vers le sud, pour qu'on cesse de parler de Berbères, pour parler de Berabich (4).

Les berabich sont en réalité un mélange, une fusion de plusieurs groupes ethniques, certains d'origine arabe, d'autres d'origine berbère et même <sup>noire</sup> (les haratines et les métis issus d'union entre noirs et blancs). (5).

Le mot "Berabich" est une déformation du sobriquet "Berbech" d'un des fils de Hamme, fils de Hassane, ancêtre éponyme de la grande majorité de ceux qui se réclament d'origine arabe qu'ils soient du Mali, de la Mauritanie ou du Sahara Occidental (6).

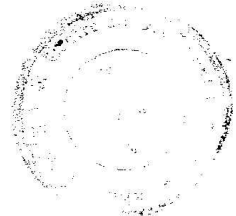
Le mot, au départ, désigne uniquement les descendants de l'homme à l'origine de ce sobriquet.

(4) Déploiement vers le sud, c'est-à-dire au Sahara Occidental, en Mauritanie et au Mali.

(5) Cf. Etudes sur l'Islam et les Tribus du Soudan, Paul Marty, Paris 1920 T.I. P 227 - 238.

(6) Cf. Etudes sur l'Islam et les Tribus du Soudan, Paul MARTY, Paris 1920 T.I, p 178.

Il est possible que l'appellation "Berbech" soit une déformation du mot tamacheck "Babach" qui est toujours employé par certains Touareg quand ils s'adressent à des arabes ou maures. Par exemple, les Kel Antassar interpellent toujours les Oulad Slaïmane par babach.



Les Berabich, comme leurs prédécesseurs, ont pour terrain de parcours une zone généralement connue sous le nom d'Azaouad, située entre Taoudeni au Nord, Mabrouk à l'Est, El-Akla à l'Ouest et Tombouctou au Sud (7).

Mais, de nos jours, tous les Berabich ne vivent pas à l'intérieur de la zone que nous venons de délimiter. L'agressivité du climat, et des raisons historiques qu'il n'est pas aisé de rappeler ici, ont amené certains d'entre eux à migrer vers le sud. Ce sont : les Oulad Sleïmane, Les Oulad Boukhecib, les Oulad Qaïlane, les Oulad Qanane et les Gouanine qui ont fini par élire domicile au voisinage du fleuve Niger dans l'Arrondissement de Ber (8).

L'Azaouad fut longtemps une région favorable à l'élevage du chameau. Il comprend trois centres importants : Araouane, Bou Djebeha et Taoudeni. Les deux premiers, en voie de disparition, étaient d'un rayonnement culturel remarquable au Moyen Age. Ils constituent les centres de relais entre la mine et les différentes destinations du sel ou les différentes provenances des caravanes. Le troisième est le centre minier proprement dit.

L'une des principales ressources ou activités des Berabich, et peut-être la plus importante, est le commerce du sel, <sup>sel</sup>qu'ils transportent de la mine à destination de Tombouctou ou ailleurs, par convois de chameaux ou azalaï.

---

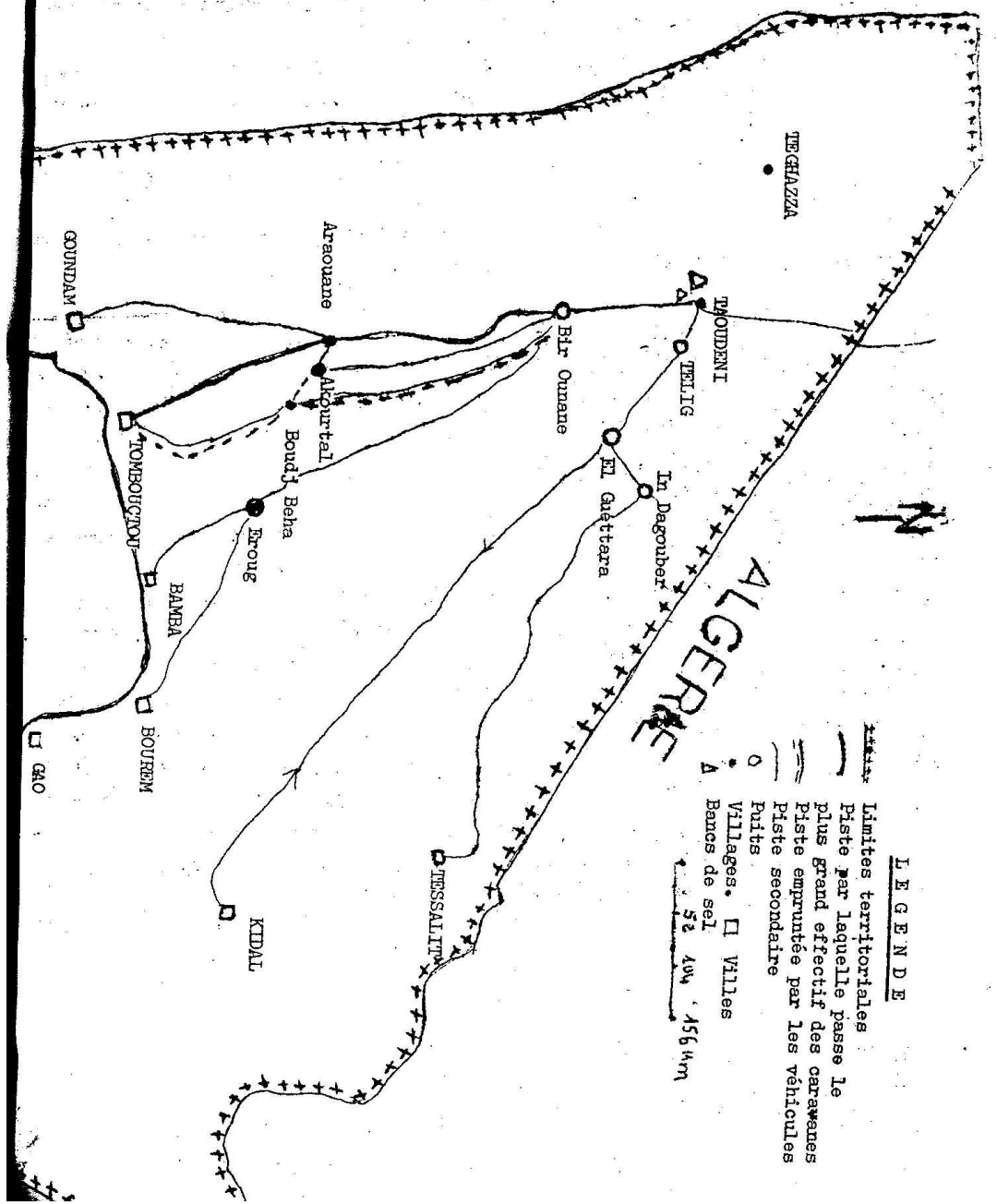
(7) Evidemment, les Messoufa occupaient une zone dont la limite septentrionale était beaucoup plus au nord; Les Berabich aussi avaient une aire d'occupation dont les mi limites septentrionales étaient plus au nord, nous a affirmé Oumar Ould Mehimid, un Berbouchi (singulier de berabich) de la fraction des Oulad Slaïmane décédé en Octobre 1979.

De nos jours, les Berabich et leurs animaux ne dépassent guère Araouane dans leur déplacement vers le nord, à moins qu'il ne s'agisse de gens qui vont en Azalaï.

Azaouad comme Azalaï est un mot tamacheck, il désigne une région topographiquement plate. Cette désignation n'est pas un vain mot car, en réalité la zone appelée véritablement azaouad répond au sens du mot qui veut dire en tamacheck "pièce de vaisselle de table" ou plat.

(8) Ber est un des cinq arrondissement du Cercle de Tombouctou. Il est le second lieu de regroupement des Berabich après l'arrondissement de Tinagucl-Hadj.

MAURITANIE



ALGERIE

**LEGENDE**

- Limites territoriales
- Piste par laquelle passe le plus grand effectif des caravanes
- Piste empruntée par les véhicules
- - - Piste secondaire
- Puits
- Villages, □ Villes
- Bances de sel

52 104 156 km

## I) LA MINE ET SON EXPLOITATION

Les Berabich ne disposent d'aucune "industrie", leur source de revenu par excellence étant le sel qu'ils transportent de la mine vers des métropoles situées plus au sud.

### A. LE RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS :

Taoudeni, comme Teghazza, était un centre de résidence pour les mineurs et leurs familles (9). Mais, depuis 1967, celles-ci ont abandonné ledit centre pour venir s'installer à Tombouctou (10).

Dès lors, il n'est plus possible de recruter des mineurs sur place à la mine.

Par conséquent, la mine n'est plus qu'un lieu de séjour pour les mineurs se relayant périodiquement. Ils sont recrutés de préférence à Tombouctou, (11).

Le recrutement peut aussi se faire à Araouane, Bou Djebeha ou ailleurs.

Avant 1930, n'importe qui n'allait pas travailler à la mine, nous confie un ancien mineur (12):

(9) cf. Haut-Sénégal-Niger de M. DELAFOSSE, Paris 1972 T. IP. 181 et description de l'Afrique de J. LEON L'AFRICAIN, Paris 1956, p. 455, pour ce qui est de Teghazza. S'agissant de Taoudeni, nous tenons nos informations de la tradition orale.

(10) En 1967, les familles des mineurs et du Chef du village ont été invitées à quitter Taoudeni à cause surtout des conditions difficiles que connaît alors la localité (difficultés de ravitaillement en vivres et en eau entre autres).

(11) D'après les mineurs que nous avons interrogés, la durée maximum enregistrée pour le séjour depuis 1968 est de 18 mois. D'ailleurs, nous ont-ils affirmé, ceux qui restent si longtemps à la mine sont ceux qui sont criblés de dettes ou ceux qui ne veulent pas retourner à Tombouctou sans avoir bien préparé leur retour.

(12) Le Berbouchi, Oumar Ould Mehemed précité, nous a confié que c'est vers 1935 que les rezzou ont pris fin et c'est à partir de cette date, nous dit l'ancien Caïd, que l'on a vu aller à la mine un important effectif de mineurs et d'autres gens intéressés par le sel et ses transactions.

Mais ne perdons pas de vue que, conformément à la sagesse des anciens qui stipule que "seule la peine forge l'homme", les familles des mineurs et des transporteurs de sel envoyaient volontiers à la mine leurs garçons qui ont atteint l'âge de la puberté pour y subir une épreuve d'initiation (13).

Effectivement, les difficultés du trajet, la rigueur du travail qu'ils ont à accomplir, sont autant de peines parmi d'autres, caractéristiques du passage à l'âge mûr.

Aujourd'hui, rares sont les candidats à de pareilles difficultés car, tout ce qui demande un effort physique est craint, même si le fruit qu'il procure est doux.

Paradoxalement, de nos jours, n'importe qui peut se faire recruter pour la mine. Les raisons de cela, il faut les chercher dans le changement d'aspect de Taoudeni, où en ces derniers temps :

- Le mineur peut s'y rendre par véhicule ;
- l'extraction du sel demande beaucoup moins de peine (14)

La facilité dans le déplacement et dans le travail de la mine ont été à Taoudeni son cachet d'interdit aux partisans du moindre effort.

N'oublions pas aussi que la monétarisation de l'économie et l'étroitesse du marché du travail ont beaucoup contribué au renforcement des départs des mineurs de tous âges, surtout que le travail ne demande aucune spécialisation.

---

(13) De nos jours, les jeunes pubères sont rarement envoyés à Taoudeni ou du moins acceptent rarement d'y aller. La situation a réellement changé. Certainement que les anciens ont compris que chaque époque a ses exigences et que le moment est venu où les jeunes ont leur mot à dire, c'est pourquoi, d'ailleurs, ils les laissent faire. C'est ainsi qu'à la sagesse des plus anciens, ils ont répondu par "l'homme peut forger sa vie sans se peiner pour autant". Par exemple, un jeune homme, au lieu d'aller souffrir à Taoudeni, reste à Tombouctou tenter sa chance dans le petit commerce où, très souvent, nous l'avons nous-même constaté, il réussit.

(14) Depuis que le rabattage des mineurs a pris fin, l'armée par un geste salutaire aide les mineurs des employeurs moins nantis à se rendre à Taoudeni en mettant à leur disposition un véhicule. Il est souhaitable que ce geste continue jusqu'à ce qu'une solution de rechange soit trouvée.

Cependant, il faut signaler qu'il existe deux catégories de travailleurs, ceux qui ont travaillé à la mine pendant plusieurs années et qu'on appelle "malé" ou "akourzi" ou maître, et ceux qui partent pour la première fois, ou plutôt ceux qui ne sont pas bien initiés au travail et qu'on appelle "malé bagna" "assoufri" ou apprenti (15).

Depuis 1960, à part ce critère, aucune condition ne rentre en ligne de compte pour le recrutement des travailleurs (16).

Seulement, il est normal qu'avant d'engager un mineur, l'employeur ou le patron se renseigne auprès de gens sages le connaître pour ne pas courir le risque de perdre son argent.

Car, il y en a qui, une fois l'argent perçu, disparaissent, d'où une certaine méfiance à l'égard des mineurs à conduite douteuse.

#### B/-LE CONTRAT DE TRAVAIL

"L'akourzi" et "l'assoufri" ne perçoivent pas le même salaire mensuel, ce qui est quand même logique. Mais, il faut ajouter que le salaire de l'une comme de l'autre catégorie n'est pas stable.

Nous avons eu à interroger employeurs et mineurs sur cet état de fait. Selon les uns, le salaire pour la campagne 1980-81 oscillait entre 4 ou 5000 FM et 2 ou 2500 FM, respectivement pour "l'akourzi" et pour "l'assoufri". D'autres, par contre, affirment qu'il était de 6000 FM pour le mineur qui s'engageait à extraire journalièrement "bald adila" (8 barres au maximum) de 3000 FM pour celui qui s'engageait à en extraire "bald rass" (4 barres au maximum) et de 2500 FM pour celui qui allait réellement à la mine pour la première fois.

Pour les esprits non avertis, de tel propos prêterait à confusion, leurs réactions peuvent être les suivantes :

-ou bien cette non conformité de salaire pour une même catégorie d'embauchés relève d'un manque de cohésion dans nos sources de renseignement ;

-ou alors c'est que ni les mineurs, ni leurs employeurs ne veulent dire la vérité, au risque de perdre la face, comme si chacun

---

(15) Hier comme aujourd'hui encore, une soirée animée d'une danse appelée beleidjé est organisée à l'intention de l'assoufri, pour fêter le retour de ce jeune parti pour la première fois à la mine.

(16) Depuis 1960, on a cessé d'observer les modalités régissant le marché de l'emploi à la mine, entre autres la robustesse du mineur.

En effet, avant 1960, on ne recrutait que les mineurs jugés aptes par le Médecin-Chef de l'A.M. du lieu de recrutement.

d'eux était sûr de tirer le meilleur parti de cette situation.

En réalité, il n'en est rien de tout cela, car en plus des informations recueillies, nous avons été nous-même chargé sur demande des mineurs et d'employeurs de rédiger des attestations engageant les uns vis-à-vis des autres.

Cette irrégularité du salaire pour une même catégorie de travailleurs est réellement vécue par les travailleurs, elle doit être due à l'absence de textes officiels statuant en la matière.

Cet argument aurait pu suffire pour expliquer la situation si un ancien mineur ne nous avait pas témoigné que, même lorsque les textes étaient en vigueur, leur application n'était pas de rigueur, du moins dans ce domaine précis des salaires. Cela nous amène à chercher la raison ailleurs.

En fait, les mineurs ne disposent pas de syndicat pour uniformiser les salaires et les faire respecter. Voilà pourquoi ils sont victimes de cette situation. En tous cas, l'existence d'un tel syndicat n'est signalé ni dans les textes écrits, ni par la tradition orale, et elle n'est même pas en perspectives. Le patronat aussi n'existe pas, mais il est certain qu'il y a beaucoup plus d'entente chez les employeurs que chez les mineurs. Faute de syndicat, le recrutement se fait d'individu à individu.

Une fois que la catégorie du mineur est acceptée par l'employeur, ce dernier conclut immédiatement le marché. Tous les cas que nous avons pu observer montrent que le mineur reçoit la totalité de son dû avant son départ pour la mine. Il y a des mineurs qui s'engagent à aller travailler à la mine pendant une période de 18 mois, et même plus, bien qu'en leur âme et conscience, ils savent qu'ils ne vont pas y rester aussi longtemps.

Rares sont les mineurs qui se contentent de ce que leur avance un seul patron. Il arrive que le premier patron se fasse l'obligation de rembourser l'argent avancé à un de ses mineurs par un autre patron. Dans ce cas, il existe plusieurs possibilités de remboursements. Si, par exemple, le premier patron a les moyens de rembourser, il le fait, sinon il perd le mineur intéressé et reçoit en contre partie l'argent qu'il lui a avancé. Si aucun des deux patrons n'a la possibilité de rembourser à l'autre, un troisième peut, s'il le veut, rembourser aux deux premiers. S'ils ne trouvent pas un troisième pour une résiliation, un des deux premiers patrons peut consentir de se faire

rembourser en barres de sel (à raison de 1500 FM les 4 barres à Taoudeni) sur acceptation de l'autre. Les enquêtes que nous avons menées révèlent que ce genre de remboursement n'est pas fréquent.

De même qu'il est rare de rencontrer un mineur se contentant d'un seul patron, il est aussi rare d'en rencontrer un se limitant au salaire mensuel. En plus dudit salaire, le mineur prend les avances remboursables en barres de sel. Les barres de sel dont il s'agit, sont celles que le mineur extrait les jours qui lui reviennent (soit 2 jours sur 8) et celles qu'il extrait en plus de la quantité l'engageant vis-à-vis de son patron. Par exemple, s'il doit extraire "bal rass" à son patron et qu'il extrait "bal adila", la différence lui revient, soit 4 barres. Il a été constaté que les mineurs prennent des avances par ci, par-là avant de se rendre à la mine. Il y en a qui prennent tellement d'avances au point de n'être plus solvables.

Deux faits peuvent nous aider à expliquer cette situation :

-D'une part, le fait que le mineur mange son blé en germe, dans la mesure où les barres de sel qu'il extrait à la mine, et à son compte, au lieu de lui revenir, reviennent à un autre ou à d'autres, à qui ou auxquels il les a vendues à l'avance. Donc, au lieu de les envoyer à sa famille afin de préparer son séjour au retour, il les cède directement à ces créanciers qui sont sur place ou ont des représentants pour les réclamer.

-D'autre part, le fait qu'il n'existe plus de législation concernant le contrat de travail. En effet, au temps colonial et même pendant les premières années de l'Indépendance, une réunion était tenue tous les ans à Tombouctou avant le départ des caravanes, pour mettre au point les conventions devant servir de base aux contrats de travail et autres, entre mineurs, employeurs et transporteurs. Une de ces conventions, datant du 28 Septembre 1942, stipulait :

-Art 1 : Solde : Un minimum de 100 F par mois ; une avance n'excédant pas 4 mois de solde est payée au mineur avant son départ pour Taoudeni.

-Art 2 : Si le mineur tombe malade et si sa maladie n'excède pas 10 jours, il continue pendant son indisponibilité à être nourri gratuitement par son employeur ; si la maladie dure plus de 10 jours, le mineur devra rembourser le prix des vivres qui lui ont été fournis par son employeur, pendant sa maladie.

-Art 4 : Sel du mineur : ...Un mineur n'a pas le droit de travailler sur d'autres mines que celles de son patron.

Art 5 : Robustesse des mineurs : Tout mineur engagé pour Taoudeni devra préalablement être reconnu apte à ces fonctions par le Médecin-Chef de l'Assistance Médicale du lieu.

Du texte de la convention de référence, nous n'avons voulu citer que les articles dont l'application n'est plus en vigueur et cela pour justifier ce que nous <sup>avons</sup> avancé s'agissant de la non-existence de textes ou de législation relatifs au sel et à ses transactions. Des articles d'autres conventions datant du temps colonial pourront être cités (au fur et à mesure que cela s'avèrera nécessaire) en même temps que des pratiques ou dispositions datant de la même époque ou de périodes antérieures.

La nourriture, comme il est stipulé à l'article 2 de la convention précitée, est à la charge de l'employeur. Mais, elle est devenue beaucoup plus chère qu'elle ne l'était il y a vingt ans. Cela non seulement parce que le coût de la vie est, aujourd'hui, plus élevé qu'hier, mais parce qu'aussi et surtout le régime des repas a changé.

Auparavant, les deux repas quotidiens étaient à base de mil et du riz (déjeuner à base de riz et dîner à base de mil) (17). Actuellement, les mineurs préfèrent ou même exigent que les repas soient uniquement à base de riz. L'impression est qu'il s'est opéré un certain "embourgeoisement" chez les mineurs. Cette situation résulte en réalité beaucoup plus d'un concours de circonstances plutôt que d'une véritable prise de conscience (18).

---

(17) La consommation du riz est beaucoup plus récente que celle du mil.

Par exemple, le mil ou millet était consommé avant que les salines de Taoudeni ne fussent exploitées. Cf. Voyages Paris 1979 de IBN BATUTA, T. IV, P. 378. S'agissant du riz, sa consommation ne prit de l'employeur qu'avec la mise en chantier de l'Office du Niger.

(18) Si c'était par suite d'une prise de conscience, pourquoi les mineurs n'ont-ils pas cherché à mettre en cause au premier Chef le système des salaires qui est à la base de leur situation de miséreux. Si, prise de conscience il y avait, ils auraient pu s'entendre pour imposer aux employeurs un taux salarié minimum, puis des catégories etc...

La préparation du mil, comparativement à celle du riz, demande beaucoup plus de temps. Auparavant, elle était possible dans la mesure où, soit un garçon était recruté dès Tombouctou, Araouane ou ailleurs, pour s'occuper uniquement de la cuisine - ce dernier étant payé en nature (5 charges le mois) soit celui qui était de service à la cuisine (celle-ci revenant chaque jour à un mineur) était libéré très tôt dans l'après-midi. Aujourd'hui, elle est difficile, voir impossible, parce que les dispositions qui la permettaient ne sont plus respectées.

Par ailleurs, il y a aussi le fait que les employeurs actuels ne donnent plus de coup de main à leur mineurs, pour les encourager ou pour faire le service de cuisine. Il semble que les employeurs actuels s'intéressent peu au travail proprement dit; ce qui peut-être incite les mineurs à faire le dur. "Sinon, nous rapporte un ancien de la mine, du temps où les patrons s'intéressaient beaucoup plus au travail, les mineurs étaient peu exigeants et soucieux de la qualité de leur travail". Les mineurs d'hier comme ceux d'aujourd'hui ne se contentent pas seulement du déjeuner et du dîner, ils consomment en plus de la crème de mil vers 9 H ou 10 H d'autres repas spéciaux. Ils prennent également du thé le matin, à midi ou 13 h et la nuit. Tout est au compte de l'employeur, sauf les repas spéciaux. Bien que les mineurs d'aujourd'hui semblent choyés, nous témoignons un ancien ceux d'avant l'étaient beaucoup plus, car les employeurs de l'époque étaient beaucoup plus engagés, plus disposés à satisfaire leurs travailleurs qui, de leur côté, ne ménageaient (évidemment) aucun effort pour ne pas démeriter de la confiance et de l'estime placées en eux. Il semble que les employeurs d'aujourd'hui ont été plutôt contraints de "satisfaire leurs travailleurs" alors que ceux d'hier s'engageaient volontairement à mieux faire dans l'espoir d'être mieux servis.

Bon nombre d'anciens mineurs témoignent de la véracité de cette constatation, ce qui les amène trop souvent à répéter que : "Taoudeni d'aujourd'hui est beaucoup moins rentable que celui d'hier". Rappelons que les mineurs sont soumis au même régime alimentaire même si les résultats de leur travail diffèrent.

B) LA MINE1. LE PREMIER STADE DE TRAVAIL DU SEL :a). Le mineur face à la mine

Un banc de sel, orienté est-ouest, passe à 3 Km au sud du village de Taoudeni. Il a été exploité en divers points. L'Agorgott actuel est situé à 9 ou 10 Km au sud-ouest du Ksar ou village de Taoudeni (19).

Quatre ou six mètres de terre rougeâtre recouvrent le bac de sel, qui comprend un, deux ou trois étages séparés par 5 à 60 cm de terre.

Le mineur doit creuser un trou de 6 à 8 m de côté jusqu'à la première couche de sel (de 5 à 10 cm d'épaisseur) qu'il exploite après l'avoir divisée superficiellement en barres de 0,45 ou 0,50 m sur 1,25 ou 1,30 m. Tout les mineurs sont d'accord pour dire que jusqu'à la première couche de sel ils n'auront fait que le travail le plus facile.

Ensuite, il atteint la <sup>deuxième</sup> couche, puis la troisième qu'il débite de même. Les barres seront retaillées par la suite.

Pour tirer le meilleur parti du déblaiement des 100 à 200 m<sup>3</sup> de terre du trou, il doit alors entreprendre un pénible travail de sape, entre la première et la troisième couche, qu'il tâche d'exploiter. Le fond de la sape est parfois recouvert d'une couche de 10 à 20 cm d'eau d'infiltration saturée de sel.

Il arrive que le mineur ne soit pas à mesure de dégager l'eau seul, à ce moment-là il se fait aider par d'autres mineurs, c'est ce qu'on appelle la "twiza" (travail collectif) en hassaniya. Le mineur peut aussi organiser la "twiza" le jour de travail qui lui revient ou lorsqu'il a un travail pénible à entreprendre. Il est à rappeler que, contrairement à ce qui s'appliquait du temps colonial, le mineur n'a pas le droit exclusif de travailler sur la mine de son patron le jour qui lui revient ; seulement, il y a certains patrons qui s'entendent bien avec leurs mineurs et leur accordent ce droit. C'est accroupi ou couché sur le dos dans cette saumure, sous une température élevée, dans

---

(19)-Agorgott ou Gourgouth est une déformation du mot hassaniya signifiant salé. L'emplacement a reçu ce nom du fait qu'il est le lieu d'extraction du sel.

une atmosphère probablement sulfureuse et une obscurité presque complète (raison pour laquelle le mineur utilise parfois une lampe à huile de karité) que le mineur poursuit son travail.

Il creuse ainsi trois ou quatre sapes. Puis, devant les menaces d'éboulement, il abandonne sa fouille pour une autre. Agorgott est percé de centaines de ces trous carrés, creusés sans plan d'ensemble et sans forage d'essai.

Les mineurs ne disposent que d'outils rudimentaires ; une houe pour déblayer, une hache ou "fass" pour découper et tailler une première fois et une "tiara" pour polir, apportés de Tombouctou ou d'ailleurs et réparés par l'unique forgeron de la place.

Ils restent six à sept jours aux salines et ne retournent au Ksar que pour se reposer ou pour aller fêter ou assister à une assemblée, s'il y a lieu.

Au rythme d'un travail continu, le bon mineur peut extraire 3000 barres par an. Il existait une vieille coutume qui accordait au Chef du Ksar ou Caïd le droit au cinquième des barres extraites parce que ce dernier, à l'époque, avait la responsabilité de nourrir les habitants de la mine, de les protéger en cas d'attaque, de régler leurs différends, d'héberger tous les hôtes du Ksar, etc... Cette coutume n'est plus en vigueur depuis 1968, date à laquelle le dernier Caïd atteint par l'âge a cessé d'aller à Taoudeni.

b) Les différentes couches de sel et leurs qualités

Les filons salins de Taoudeni comprennent en réalité trois couches commerciales et un certain nombre de couches non commerciales.

Les couches ayant une valeur commerciale sont, dans l'ordre des strates, les suivantes :

( A )	( B ) Sol
Sabkha ou	
Trabal Hamra	Argile rouge
Harma Lama	
	Argile verte
- - Afaraï al-ouara	
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX X X X X X X X	
Al-ouara al-Taoughania	Sel melangé de terre
Afaraï -zaka ou-zaka faraï	Argile verte
Afaraï al-Hammamia	
X X X X X X X X X X X X X X X X	
Al - Hammamia	Sel gemme
X X X X X X X X X X X X X X X X	
Afaraï al-Beïdha	Argile verte
X X X X X X X X X X X X X X X X	
Coucouch al-Beïdha X X X X X X	Sel de 2è qualité
Al-Beïdha X X X X X X X X X X X X	
X X X X X X X X X X X X X X X X	
Bint labou	Argile rouge
X X X X X X X X X X X X X X X X	
Binto ou al-bint	Sel de 3è qualité
X X X X X X X X X X X X X X X X	
Kamra labou	Argile rouge
X X X X X X X X X X X X X X X X	
Kamra X X X X X X X X X X X X	Sel de 1ere qualité
Oualanda	Argile noire

E A U SALEE

COUPE - TYPE D'UNE MINE DE L'ACTUEL ACORGOTT

- (A) - Nom en langue locale
- (B) - Noms correspondants en français
- - - - - argile
- x x x x x sel

... X X X X X X X X X X

- Chaque de ses couches de sel à ses caractéristiques :
- Coucouch al-Beida :
- : Plaques peu résistantes
  - : Sel blanc à traces noirâtres
  - : Qualité assez bonne (elle est considérée à la mine comme 2<sup>e</sup> qualité mais, à Tombouctou ou ailleurs, comme 1<sup>er</sup> qualité.
- Al-Beida ou Beidha :
- : Plaques résistantes
  - : Sel blanc à gros cristaux
  - Qualité bonne remarque <sup>même</sup> que pour la précédente).  
plaques non résistantes
- Al-Bint ou Bint :
- : Couche intermédiaire de sel, noirâtre
  - Qualité passable. (Elle est considérée à la mine comme 3<sup>e</sup> qualité, mais à Tombouctou et ailleurs comme 2<sup>e</sup> qualité).
- Al-Kamra :
- : Plaques très dures
  - Sel blanc à cristaux très petits, très serrés, en partie fondus
  - Qualité excellente (meilleure qualité mais à Tombouctou et ailleurs elle est classée dans la même catégorie que Beidha.)

En somme, les qualités vont en s'améliorant avec la profondeur, sauf la strate intermédiaire, Al-Bint, qui est passable mais commerciale.

Al-Bint représente probablement la partie inférieure du filon de sel gemme et Al-Kamra le sel en partie refondu dans l'eau du fond de la mine.

La mine présente au dessus de Coucouch Al-Beidha d'autres couches de sel moins pures, telle que Al-Hammaia sel noirâtre ressemblant à Al-Bint mais plus grossier).

Il a été constaté que la mine s'appauvrit au fur et à mesure qu'on s'éloigne du Ksar ou Smida vers le sud car les quantités journalières exigées "bald adila" et "bald rass" qui correspondaient respectivement à 16 barres et 8 barres lorsque l'extraction se faisait à 3 Km du village de Taoudeni, ne correspondent plus aujourd'hui qu'à 8 et 4 barres au maximum.

Sabkha	:	
Bourga - Bourga	:	
Farka Moro	:	Onze niveau
Hawe - Moro	:	D'Argile rouge
Lahmel al-fil	:	
Zourou - zourou	:	
Bourat al-nouss	:	
Souaïhla	:	
Lahraïchatt	:	
Lakraïkra	:	
Souaïhla	:	
Harma -lama	:	Argile verte
Faraï al-ouara	:	
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	Sel mélange de terre
- - - Afaraï zaka mü zaka faraï	:	
- - - Afaraï al-Hammanïa	:	Argile verte
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	Sel gemme
- - - Afaraï al-Beïdha	:	Argile verte
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	
xxx x x x x x x x x x x x x x x	:	
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	Sel de 2e qualité
x Beïdjé Kÿrèt (Blanché) x x x	:	
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	
x x x Beïdhax x x x x x x x x x x	:	
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	
- - - Bint Labou	:	Argile rouge
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	Sel de 3e qualité
- - - Hamra Labou	:	Argile rouge
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	Sel de 1ere qualité
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	
- - - Ouailanda	:	Argile noire
x x x x x Kamra x x x x x x x x	:	
x x x x x x x x x x x x x x x x	:	Sel non exploitable

E A U S A L L E E

Coupe - type d'une mine de l'ancien Agorgott

N.B Même indication que pour la première coupe.

Actuellement, au lieu de pouvoir extraire 4 barres du bloc al-Beidha (badidjé noirâtre, coucouch de beidha, babidje blanche, beidha) on en extrait qu'une ou deux au maximum.

Au lieu d'extraire 3 barres du bloc Kamra (coucouch Kamra, Kamra et Al-Ouara Al-Tahtania ou Kamra-mère) on n'en extrait plus qu'une. Autrement dit, aujourd'hui, on ne peut extraire des 3 blocs de sel commercial de la mine que 3 barres (une beidha, une bint et une Kamra), la deuxième beidha nous amenant à un maximum.

Qu'il s'agisse de l'ancien ou de l'actuel Agorgott, une mine comporte toujours trois blocs (un bloc beidha, un bint et une Kamra); seulement la subdivision des blocs en plusieurs barres était beaucoup plus riche à l'ancien Argorgott qu'au nouveau. On est en droit de se demander pourquoi alors les mineurs ont abandonné l'ancien emplacement pour un nouveau.

La réponse, nous la tenons d'un ancien mineur qui nous a confié que l'ancienne mine demandait beaucoup plus d'effort et d'endurance, ce qui manque aux mineurs d'aujourd'hui ; c'est pourquoi ceux-ci l'ont abandonnée pour un autre lieu moins exigeant.

Si l'on compare les coupes effectuées dans les deux Agorgott, on se rend compte aisément de la véracité des propos tenus par cet ancien mineur.

## 2) LE SECOND OU DERNIER STADE :

La barre découpée et taillée par le mineur n'est pas directement livrée aux caravaniers (ou transporteurs) parce qu'elle est encore grossière et non préparée pour le transport. Elle doit être retaillée ou polie par un spécialiste. Celui qui est chargé de retailler (le sathar) est payé en nature, soit une barre sur quatre retaillée. Mais il arrive que l'on recrute dès Tombouctou un "sathar". Dans ce cas, ce drenier est employé à raison de 3000 FM le mois, à condition qu'il puisse retailler trois charges de chameau (12 barres) par jour.

En marge de cela, il y a certains Berabich qui font eux-mêmes ce travail. C'est ainsi qu'il arrive que la "twiza" soit organisée pour la circonstance, surtout lorsque le propriétaire des barres de sel dispose d'une quantité importante à faire retailler sans beaucoup dépenser.